



Mutuelle panafricaine de gestion des risques

**POUR UN LEADERSHIP EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES
GENRES ET DE GESTION DES RISQUES DE
CATASTROPHE NATURELLE**

*Stratégie et plan d'action en matière d'égalité des
genres*

Table des matières

ACRONYMES	4
RÉSUMÉ	5
1. INTRODUCTION	9
1.1. Présentation de l'ARC	9
1.2. Cadre stratégique de l'ARC.....	10
1.3. Principe de l'égalité des genres	12
1.4. Méthodologie	12
2. DIMENSION DU GENRE ET GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE.....	14
2.1. Questions liées au genre en période de catastrophe	14
2.2. Mise en place d'un cadre politique favorable à l'intégration de la dimension de genre	18
3. UNE APPROCHE AXÉE SUR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE	20
3.1. Objectifs	21
3.1.1. Objectif 1 : Institutionnaliser la dimension de genre et la gestion des risques de catastrophe à des fins de développement et de gestion des connaissances.....	21
3.1.2. Objectif 2 : Développer les capacités individuelles et institutionnelles et les outils d'intégration de la dimension de genre dans la GRC.....	21
3.1.3. Objectif 3 : Engager un dialogue politique soutenu et mener des activités de plaidoyer en faveur de politiques de GRC tenant compte de la dimension de genre	21
3.2. Limites de la stratégie d'égalité des genres.....	22
3.3. Évaluation de la faisabilité	25
4. INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE DANS LES INTERVENTIONS DE L'ARC.....	29
4.1. Points d'entrée	29
4.2. Principales interventions.....	31
4.2.1. Institutionnaliser la dimension de genre et la GRC à des fins de développement et de gestion des connaissances	31
4.2.2. Développer les capacités individuelles et institutionnelles et les outils d'intégration de la dimension de genre dans la GRC.....	32
4.2.3. Engager un dialogue politique soutenu et mener des activités de plaidoyer en faveur de politiques de GRC tenant compte de la dimension de genre	33
4.2.4. Environnement interne de l'ARC.....	33
4.2.5. Mécanismes de financement sensibles au genre	33
4.3. Plan d'action.....	35
5. GESTION ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE.....	38



5.1. Mécanisme de coordination	38
5.2. Partenariats	39
5.2.1. Partenariats extérieurs	39
5.2.2. Partenariats internes	40
5.3. Cadre de suivi et d'évaluation	40
Bibliographie	42
Cadre logique	44
Glossaire de la gestion des risques de catastrophe	47
Glossaire des concepts associés à l'égalité des genres	48
Glossaire de l'assurance	50

ACRONYMES

ANGC	Agence nationale de gestion des catastrophes
ARC	Mutuelle panafricaine de gestion des risques (l'Institution de l'ARC et ses filiales)
ARC Ltd	Société d'assurance de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques
ARV	Africa RiskView
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Commissions économiques régionales
CNIC	Centre national d'intervention en cas de catastrophe
CORAF	Conseil Ouest et Centre africain pour la recherche et le développement agricoles
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
EDS	Enquête démographique et de santé
EDSK	Enquête démographique et de santé au Kenya
GFRC	Gestion et financement des risques de catastrophe
GRC	Gestion des risques de catastrophe
GTT	Groupe de travail technique
InsuResilience	Initiative du G7 sur l'assurance contre les risques climatiques
KNBS	Bureau national de la statistique du Kenya
MEP	Mécanisme d'évaluation par les pairs
OA	Organisations d'agriculteurs
ODD	Objectifs de développement durable
O&E	Foyers et flambées épidémiques (<i>Outbreak and Epidemic</i>)
OI	Organisations internationales
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OSC	Organisations de la société civile
PAM	Programme alimentaire mondial
PU	Planification d'urgence
S&E	Suivi et évaluation
SPT	Soutien politique et technique
SWOT	Analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UNDRR (UNISDR)	Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine et syndrome d'immunodéficience acquise
XCF	Dispositif de lutte contre les conditions climatiques extrêmes



RÉSUMÉ

Poussée par sa volonté de créer des mécanismes panafricains d'intervention permettant aux pays africains de préserver les moyens de subsistance des populations exposées aux risques de catastrophes naturelles, la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, une institution spécialisée de l'Union africaine, a à cœur de préserver les moyens de subsistance des femmes, des hommes, des filles et des garçons africains. C'est dans cette optique qu'elle propose des solutions africaines, innovantes, économiques, rapides et durables.

Concrètement, et selon son cadre stratégique 2016-2020, l'ARC vise à étendre sa couverture d'assurance à 30 pays, pour un montant total de 1,5 milliard de dollars. L'objectif est d'assurer indirectement 160 millions d'Africains contre les sécheresses, les inondations et les cyclones tropicaux, tout en transformant radicalement la gestion des risques climatiques sur le continent, à savoir : en intégrant la prévention et le financement des catastrophes dans les systèmes nationaux de gestion des risques. Dans l'intervalle, l'ARC élabore actuellement un nouveau cadre stratégique sur cinq ans qui lui permettra de définir des nouveaux buts et objectifs.

Consciente de ce que la réduction des inégalités est un élément central de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et reconnaissant l'importance du rôle des femmes dans l'agriculture et les interventions en cas de catastrophe en termes de sécurité alimentaire et de croissance économique, l'ARC est résolue à faire respecter les principes d'égalité dans l'ensemble de ses activités, au sein de l'Institution et dans les États membres. À cet égard, elle intégrera la dimension de genre dans ses opérations et politiques, tandis que l'objectif de sa stratégie en matière d'égalité des genres sera de **transformer la gestion des risques de catastrophe (GRC) et faire en sorte que l'égalité des genres bénéficie aux femmes et aux hommes vulnérables dans les États membres de l'ARC.**

Après avoir consulté ses collaborateurs, partenaires et parties prenantes en Afrique et au-delà sur les moyens d'atteindre l'objectif d'égalité de l'Institution, l'ARC a décidé d'adopter une politique centrée sur cette thématique afin d'assurer l'intégration systématique des questions d'égalité dans ses opérations, aussi bien à l'interne qu'à l'externe, dans ses États membres. Cette position s'inscrit dans les politiques d'égalité de ses partenaires financiers, en particulier la Politique d'aide internationale féministe du Canada. Sur ce point, et conformément à son cadre stratégique, axé sur l'innovation, le renforcement et la croissance, l'ARC s'appuiera sur trois objectifs stratégiques qui lui permettront d'orienter sa politique d'intégration de l'égalité dans les cinq prochaines années :

- 1. Institutionnaliser la dimension de genre et la gestion des risques de catastrophe à des fins de développement et de gestion des connaissances** : cet objectif repose sur le fait que l'égalité et la gestion et le financement des risques de catastrophe (GRC) sont des thèmes relativement nouveaux dans le domaine du développement durable en Afrique. Cela explique que l'on observe de nombreuses lacunes et que les liens entre l'égalité et la gestion et le financement des risques de catastrophe ne sont pas clairement établis. L'ARC lancera l'**initiative « Plateforme sur l'égalité des genres et la gestion des risques de catastrophe »** qui lui



permettra de mobiliser des professionnels de la gestion des risques de catastrophe et des partenaires œuvrant dans ce domaine, y compris au sein des gouvernements, des organisations de la société civile (OSC), du secteur privé et du secteur de la recherche afin de développer des approches innovantes et ainsi pallier le manque de connaissances dans ce domaine.

2. Développer les capacités individuelles et institutionnelles et les outils d'intégration de la dimension de genre dans la GRC : cet objectif part du constat que s'il y a volonté politique d'intégrer la question de l'égalité dans les politiques, programmes et actions à l'échelle nationale, y compris dans le secteur de la GRC, cette volonté pâtit d'un manque de savoir-faire en termes de mesures d'application concrètes. Aussi, l'ARC renforcera les capacités de ses partenaires à intégrer la dimension de genre dans les processus de GRC en aidant les États membres à réaliser des analyses fondées sur le genre ciblant la GRC et recourant à la méthodologie de l'audit de genre. Les recommandations et les actions prioritaires proposées dans le rapport d'audit seront prises en compte lors de la personnalisation d'*Africa RiskView* (ARV) et dans les procédures de planification d'urgence. En outre, des mesures seront prises pour renforcer les capacités des membres des groupes de travail technique (GTT) et des OSC partenaires en matière d'égalité et de GRC.

3. Engager un dialogue politique soutenu et mener des activités de plaidoyer en faveur de politiques de GRC tenant compte de la dimension de genre : cet objectif cadre avec les outils de financement des risques de l'ARC et doit contribuer à la création d'un cadre politique favorable à une culture de l'assurance, des mécanismes de GRC et des programmes de protection sociale intégrant la dimension de genre.

Lors des consultations conduites au niveau national, certains partenaires, et en particulier des OSC partenaires, ont exprimé leur souhait de travailler avec l'ARC et de transformer l'impact des catastrophes en effets positifs dans le cadre de la reconstruction des communautés résilientes, où les mentalités et attitudes discriminatoires qui freinent le relèvement socioéconomique sont en train d'évoluer. Malheureusement, l'ARC ne peut intervenir dans ce domaine, son mandat étant limité à l'alerte précoce et à la préparation des interventions d'urgence. Toutefois, sachant qu'une réponse à cette attente peut contribuer à la viabilité de ses opérations et assurer sa présence/visibilité constante dans les États membres, l'ARC étudiera les moyens d'appuyer des activités visant à « mieux reconstruire », lesquelles sont répertoriées lors des audits de genre. Comme l'ont suggéré les participants à l'atelier, la mise en place d'un **Fonds pour la transformation des relations entre les genres à titre de mesure de protection sociale** est une initiative qu'il vaut la peine d'examiner plus avant. Ce Fonds serait destiné à appuyer des activités susceptibles de transformer les mentalités ainsi que les normes et pratiques discriminatoires, en particulier aux niveaux micro et méso dans les communautés. Comme l'ont demandé les collaborateurs de l'ARC dans le cadre d'un processus d'évaluation interne, l'ARC s'engagera, au niveau opérationnel, dans des activités visant à renforcer les capacités de ses équipes à intégrer la question de l'égalité et à en assurer la prise en compte dans ses systèmes et procédures.

La stratégie de l'ARC en matière d'égalité des genres doit couvrir une période de cinq ans et comprend cinq sections. Un chapitre liminaire présente l'Institution de l'ARC, son cadre stratégique et ses principes



en matière d'égalité. Le deuxième chapitre porte sur les liens entre la dimension de genre et la réduction des risques de catastrophe, notamment les inégalités faces aux catastrophes naturelles et la mise en place d'un cadre politique favorable à l'intégration de la dimension de genre dans la GRC. Le chapitre suivant présente l'approche relative à la dimension de genre adoptée par l'ARC, tandis que le quatrième chapitre décrit les points d'entrée possibles pour intégrer la question de l'égalité dans la GRC, les principales interventions et un plan d'action sur cinq ans. Le dernier chapitre décrit le mécanisme de mise en œuvre, y compris les volets coordination, établissement de partenariats, stratégie de communication, et cadres de suivi et d'évaluation.

La stratégie de l'ARC en matière d'égalité des genres est un document évolutif qui pourra faire l'objet de modifications. Sa mise en œuvre dépendra de l'existence (ou du manque) de ressources financières et humaines suffisantes pendant les cinq ans couverts par cette stratégie. Elle sera adaptée en tenant compte de l'influence de facteurs internes et externes. Une évaluation formative à mi-parcours permettra de procéder à ces révisions. Un audit de genre sera effectué au cours de la cinquième année de mise en œuvre afin d'en évaluer la progression et proposer de nouveaux scénarios.

NOTIONS FONDAMENTALES

Outre un glossaire des principaux concepts associés à l'égalité des genres et à la gestion et financement des risques de catastrophe figurant en annexe, nous présentons ici une définition de certaines notions que vous retrouverez fréquemment dans ce document.

Le **genre** désigne les rôles et comportements attribués par la société aux hommes et aux femmes, et leur relation à l'autre, tandis que le **sexe** se réfère à des caractéristiques biologiques. Le genre détermine ce qui est attendu, autorisé et valorisé chez une femme ou un homme dans un contexte donné. Il se réfère aux chances, aux responsabilités et aux ressources en termes de prérogatives associées à la condition masculine ou féminine. Le genre définit également les relations entre les femmes et les hommes, les garçons et les filles, ainsi que les relations entre les groupes de femmes et les groupes d'hommes.

Les **rôles associés au genre** et les relations entre les genres sont socialement construits et appris à travers des processus de socialisation. Ils varient en fonction du contexte et évoluent en permanence. Il est important de souligner que « genre » ne signifie pas « femme », mais, étant donné que les femmes restent souvent désavantagées dans de nombreux pays développés et en développement, la promotion de l'égalité des genres suppose que l'on accorde une attention particulière au renforcement de l'autonomisation des femmes.

L'**égalité des genres** se réfère à l'égalité des droits, des responsabilités et des chances des femmes et des hommes, des garçons et des filles. L'égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes deviendront identiques, mais que leurs droits, leurs responsabilités et leurs chances ne dépendront pas du fait d'être né de l'un ou l'autre sexe. L'égalité de genre implique que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes et des hommes sont pris en compte, en reconnaissant la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes. L'égalité de genre n'est pas une « affaire de femmes » mais concerne aussi bien les hommes que les femmes et requiert leur engagement. Elle est également un droit humain

essentiel, une condition préalable au développement durable qui privilégie la dimension humaine, et un indicateur de ce développement.

L'**intégration de la dimension de genre** est le processus d'évaluation de l'implication des hommes et des femmes dans toutes les actions envisagées, y compris la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. C'est un moyen de s'assurer que les préoccupations et les expériences des hommes et des femmes sont une dimension pleinement prise en compte lors de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes dans les sphères politique, économique et sociale, de manière à ce que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse persister. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les genres.

La **transformation des relations entre les genres** fait référence à la transformation des relations inégales entre les hommes et les femmes afin de favoriser le partage du pouvoir, du contrôle des ressources et de la prise de décisions, et à la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.



La réduction des risques de catastrophes et le genre sont des questions touchant à l'ensemble des disciplines concernées par le développement. La prise en compte systématique du genre dans la réduction des risques de catastrophes offre l'opportunité de réexaminer les relations entre les genres au sein de la société selon différents angles et rend possible l'amélioration de l'égalité des genres en matière de développement socioéconomique. Cette démarche permet également aux nations et aux communautés de renforcer leurs capacités de résilience face aux catastrophes. Il s'agit d'une option gagnant-gagnant, à la fois pour les gouvernements et les organisations, qui facilite la réalisation du développement durable. - UNISDR 2009

1. INTRODUCTION

1.1. Présentation de l'ARC

La Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) est une institution spécialisée de l'Union africaine. Elle a été créée en 2012 et offre aux États africains des programmes de renforcement des capacités ainsi qu'une assistance technique et institutionnelle à des fins d'alerte précoce, de planification d'urgence et de gestion et financement des risques.

Poussée par sa volonté de créer des mécanismes panafricains d'intervention permettant aux pays africains de préserver les moyens de subsistance des populations exposées au risque de catastrophes naturelles, l'ARC a à cœur de préserver les moyens de subsistance des femmes, des hommes, des filles et des garçons africains. C'est dans cette optique qu'elle propose des solutions africaines, innovantes, économiques, rapides et durables. Concrètement, et selon son cadre stratégique 2016-2020, l'ARC vise à étendre sa couverture d'assurance à 30 pays, pour un montant total de 1,5 milliard de dollars. L'objectif est d'assurer indirectement 160 millions d'Africains contre les sécheresses, les inondations et les cyclones tropicaux, tout en transformant radicalement la gestion des risques climatiques sur le continent, soit en intégrant la prévention et le financement des catastrophes dans les systèmes nationaux de gestion des risques.

L'Institution de l'ARC a créé sa première filiale financière, la Société d'assurance ARC Ltd (l'ARC Ltd), en 2013. En tant que société d'assurance mutuelle hybride, l'ARC Ltd émet des contrats d'assurance indicielle souscrits par les pays. Elle estime l'impact des événements météorologiques sur les populations vulnérables à l'aide de la plateforme de modélisation des risques et d'alerte précoce de l'ARC, le logiciel *Africa RiskView*. Elle évalue également les coûts d'intervention requis pour venir en aide à ces populations – avant le début d'une saison à risque et pendant cette saison – afin que les indemnités d'assurance indicielle, dont le montant est déterminé par *Africa RiskView*, soient versées pendant ou



avant les récoltes si les précipitations sont insuffisantes, ou dès la survenue d'une inondation majeure ou d'un cyclone.

En permettant aux États membres de tirer parti de la diversification naturelle des risques climatiques sur le continent et d'accéder aux marchés internationaux en tant que groupe, l'ARC Ltd ramène les frais de transaction et le montant des primes d'assurance au plus bas niveau possible tout en assurant sa viabilité financière. Le versement immédiat de fonds après une catastrophe climatique est indispensable pour accroître l'efficacité des interventions suite à une catastrophe et permettre aux États – et indirectement, aux agriculteurs et éleveurs qu'ils protègent – de transférer le poids des risques climatiques à l'ARC, plus à même de gérer ces risques.

Les interventions de l'ARC reposent sur quatre composantes essentielles à la création d'une proposition de valeur durable et attrayante à l'intention de ses partenaires :

- Alerte précoce
- Assurance contre les risques climatiques
- Planification d'urgence
- Financement de mesures d'adaptation au changement climatique

Les services et programmes de l'ARC permettent aux gouvernements d'accéder immédiatement aux fonds dont ils ont besoin pour mener les interventions précoces, planifiées, afin de venir en aide aux populations vulnérables en cas d'événement climatique extrême. La plateforme d'alerte précoce et de modélisation des risques de l'ARC, le logiciel *Africa RiskView*, est la base des outils d'assurance indicelle proposés par la filiale financière de l'ARC et assortis de déclencheurs « concrets », fixés contractuellement et prédéfinis. Le décaissement rapide des fonds, subordonné à l'établissement de plans d'urgence nationaux prédéfinis, joue un rôle déterminant dans l'amélioration des interventions en cas de catastrophe et dans le renforcement des capacités des pays à mener leurs propres interventions et réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide internationale.

1.2. Cadre stratégique de l'ARC

En 2016, l'ARC a développé un cadre stratégique (2016-2020) qui présentait sa vision, sa mission et ses objectifs stratégiques pour les cinq ans à venir. Ce cadre stratégique – actuellement en cours de révision – présente les principaux domaines thématiques de l'ARC et ses principes d'engagement correspondants. Il sert à orienter l'exploitation de l'organisation et à établir priorités entre les activités nécessaires à la réalisation des objectifs fixés. Le cadre stratégique de l'ARC s'articule autour de trois objectifs stratégiques :

a. Objectif stratégique I : Innovation – Une approche dynamique de la Recherche & Développement

Soucieuse de l'amélioration de ses produits et de leur adéquation aux besoins des États membres, l'ARC poursuivra ses travaux de recherche et développement et en fera une priorité stratégique. En ce sens, l'ARC s'emploiera à (i) améliorer *Africa RiskView* et développer de **nouveaux produits ciblant d'autres risques** comme les inondations, les cyclones tropicaux et les foyers et flambées épidémiques, (ii)



améliorer les **normes et directives en matière de planification d'urgence**, développer et tester différents **mécanismes de financement innovants** des secteurs public et privé. Pour y parvenir, l'ARC renforcera ses propres capacités de recherche et développement tout en développant des **partenariats et des collaborations** avec des instituts de recherche et centres de connaissance nationaux, régionaux et internationaux.

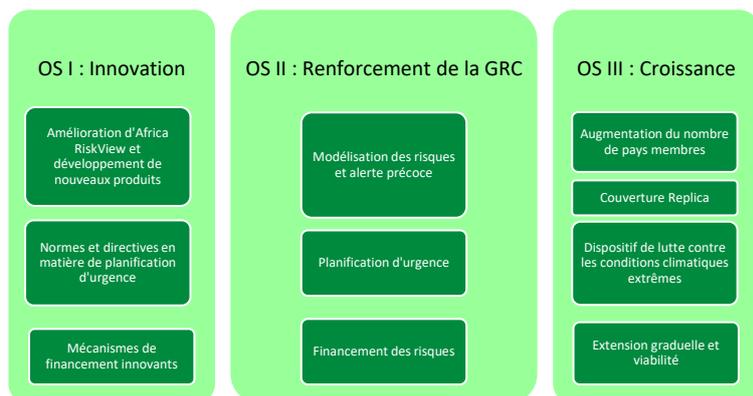
b. Objectif stratégique II : Renforcement – Renforcer la gestion des risques de catastrophe sur le continent

Pour atteindre cet objectif, il est impératif que l'ARC adopte une approche globale de la gestion des risques au sein de ses États membres, ce qui ce qui passera par la croissance régulière de son portefeuille, l'inclusion d'autres risques et l'augmentation du nombre d'États membres. En ce qui concerne l'amélioration de la gestion des risques de catastrophe, l'ARC s'emploiera (i) à mieux **faire connaître et comprendre** la GRC aux experts gouvernementaux et responsables politiques, (ii) à permettre aux experts nationaux d'acquérir des connaissances et compétences techniques dans les domaines de la modélisation des risques, **l'alerte précoce, la planification d'urgence et le financement des risques** par le biais du **renforcement des capacités** et (iii) à renforcer les capacités opérationnelles des gouvernements en leur apportant une **aide aux plans technique et institutionnel**.

c. Objectif stratégique III : Croissance – Extension graduelle et viabilité accrue des opérations et de la couverture d'assurance de l'ARC

Pour que l'ARC puisse concrétiser sa vision, qui est d'aider les pays à se doter de systèmes efficaces de financement et de gestion des risques, ce troisième objectif stratégique promeut l'extension graduelle des opérations de l'ARC sur le continent. Cette évolution proviendra de l'augmentation du nombre de pays membres de l'ARC Ltd et de la hausse des opérations de transfert de risques. Si un pays ne dispose pas des ressources financières et opérationnelles nécessaires à l'acquisition d'une couverture plus importante que celle qu'il a déjà souscrite auprès de l'ARC, l'Institution de l'ARC proposera aux acteurs humanitaires de souscrire une couverture « Replica » correspondant à la couverture souscrite par ce pays, ce qui permettrait de doubler le nombre de personnes couvertes par une assurance contre les risques climatiques. En outre, l'ARC aidera ses États membres à mobiliser les fonds nécessaires aux mesures d'adaptation au changement climatique à travers son dispositif de lutte contre les conditions climatiques extrêmes (XFC). Elle travaillera aux côtés de ces pays afin de s'assurer qu'ils s'approprient et intègrent ses produits et services dans leurs mécanismes de gestion des risques (budget national, plans d'urgence, systèmes d'alerte précoce) tout en appuyant les stratégies de financement des primes des gouvernements. L'ARC appliquera cette approche axée sur le développement durable par le biais de ses programmes de pays. Enfin, cette extension lui permettra de financer ses principales opérations sur le long terme et de ne plus dépendre des donateurs.

Figure 1 : Les composantes des trois objectifs stratégiques (OS)



1.3. Principe de l'égalité des genres

Conformément à ses principes d'engagement, l'ARC a adopté une approche différenciée des questions liées à l'égalité de genre. L'ARC s'est engagée à contribuer à la réduction des inégalités entre les genres, qui est un élément central de la réalisation des ODD, et reconnaît que le rôle des femmes dans l'agriculture et les interventions en cas de catastrophe est essentiel à la sécurité alimentaire et à la croissance économique. Elle estime que la promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres est un facteur important en termes d'impacts et de viabilité sur le long terme. En conséquence, l'ARC est résolue à faire en sorte que ses interventions et son travail de renforcement des capacités intègrent une approche différenciée selon le genre, qui sera systématiquement prise en compte dans ses opérations et politiques.

Toutes les interventions visant à assurer l'égalité reposeront sur une stratégie correspondante, élaborée en étroite collaboration avec différents partenaires et parties prenantes de l'ARC en Afrique et ailleurs dans le monde. En ce sens, ce document marque une étape concrète de l'engagement pris par l'ARC d'intégrer systématiquement la dimension de genre dans ses interventions.

1.4. Méthodologie

Cette stratégie a été élaborée suite à une longue série de consultations avec les partenaires et parties prenantes de l'ARC. Le processus d'élaboration a commencé par une évaluation des questions d'égalité à l'interne et une recension des documents et textes publiés par les parties prenantes, les partenaires et différentes institutions/organisations. Dans un deuxième temps, les principaux intervenants ont été contactés par courriel et Skype afin de discuter des tendances observées, des perspectives et des enjeux en matière d'égalité. Enfin, des consultations ont été menées dans les États membres qui ont pris part à différents cycles d'assurance depuis la création de l'ARC. Dans ce cadre, des entretiens individuels et



des ateliers ont été mis sur place dans neuf pays : Burkina Faso, Gambie, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie et Sénégal. Le rapport détaillé de ces consultations figure dans un document séparé.

Conformément aux avis et positions exprimés par les différents intervenants, cette stratégie définit les étapes et les mesures nécessaires pour innover et créer un environnement favorable à l'égalité des genres dans la gestion et le financement des risques de catastrophe, dans un contexte où tout reste à faire en matière d'enseignements et de bonnes pratiques. Elle explique de quelle manière l'Institution de l'ARC collaborera avec ses partenaires et parties prenantes afin de garantir que les questions de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes soient correctement prises en compte dans ses interventions. Enfin, ce document propose une liste d'actions prioritaires sous forme de plan d'action qui encadrera l'intégration de la dimension du genre dans les activités de l'ARC.



Il est particulièrement important que les femmes et les filles – ayant un intérêt direct à ce que l'impact du changement climatique soit atténué – aient un rôle actif à jouer dans la conception et le développement de réponses stratégiques aux changements climatiques

Politique d'aide internationale féministe du Canada

2. DIMENSION DU GENRE ET GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

2.1. Questions liées au genre en période de catastrophe

La gestion des risques de catastrophe se définit à la fois comme un concept et la pratique de la réduction des risques de catastrophe grâce aux efforts engagés systématiquement pour analyser et gérer leurs causes. Elle a pour objet la gestion des risques extensifs, des risques intensifs et des nouveaux risques, qu'ils soient d'origine hydrométéorologique ou géophysique.

Les catastrophes naturelles sont décrites comme la combinaison des aléas naturels et des conditions de vulnérabilité des populations, lesquelles prennent la forme d'une vulnérabilité physique, d'une vulnérabilité socio-économique ou de l'insuffisance des capacités à réduire cette vulnérabilité et les risques de catastrophe. Ces capacités reposent sur un ensemble complexe de facteurs incluant la pauvreté, la classe sociale, le groupe d'âge, l'appartenance ethnique et les relations entre les genres (UNISDR 2009).

Les catastrophes naturelles n'ont pas le même impact au sein d'une même population, en raison du contexte socio-économique, des valeurs culturelles et des pratiques traditionnelles. Les femmes, les hommes, les garçons et les filles présentent des degrés de vulnérabilité différents selon le groupe d'âge et le milieu socio-économique auxquels ils appartiennent. Ces facteurs déterminent la manière dont ils font face à une catastrophe et leur capacité en surmonter l'impact.

Les comportements qui caractérisent actuellement les relations entre les hommes et les femmes dans la GRC sont principalement fondés sur les rôles et les responsabilités tenus par les hommes et les femmes, aussi bien en privé qu'en société. Ces rôles contribuent à façonner différemment les identités, les responsabilités sociales, les attitudes et les attentes de chacun. Ces différences sont particulièrement défavorables aux femmes et conduisent à l'inégalité des genres dans l'ensemble des secteurs du développement socio-économique, notamment en termes de vulnérabilité aux catastrophes et de capacités à réduire les risques et répondre aux catastrophes.

On ne saurait traiter de gestion des risques de catastrophe sans y associer les plus vulnérables : les femmes et les enfants – le Directeur adjoint de l’Autorité nationale de gestion des catastrophes en Gambie

Comme le relève l’UNISDR (2009), la dimension de genre et la GRC sont des questions touchant à l’ensemble des disciplines concernées par le développement. Leur prise en compte systématique est une condition essentielle du développement durable au sein de la société. De même, cette démarche permet aux nations et aux communautés de développer leur résilience face aux catastrophes, et ne peut être entreprise sans la participation égalitaire et actives des hommes et des femmes dans la GRC.

Selon un rapport du PNUD (2010) sur le genre et les catastrophes, les catastrophes naturelles réduisent davantage l’espérance de vie des femmes que celle des hommes. Les femmes, les garçons et les filles ont 14 fois plus de risques que les hommes de mourir lors d’une catastrophe. Après une catastrophe naturelle, les femmes ont plus de risques d’être victimes de violences domestiques et sexuelles, et beaucoup d’entre elles évitent même de fréquenter les refuges, de crainte d’y être agressées sexuellement. Enfin, les catastrophes naturelles sont source de contraintes supplémentaires pour les femmes et les filles, qui doivent assumer des tâches non rémunérées comme administrer des soins ou approvisionner leur foyer en eau et en nourriture.

Il est dès lors évident que la prise en compte de la dimension de genre contribue à réduire les vulnérabilités des femmes et à renforcer leur résilience et leur capacité à surmonter l’impact d’une catastrophe. À l’inverse, le fait de ne pas en tenir compte lors de la conception et l’application de mesures de GRC ne pourrait que conduire à négliger les coûts réels des dommages et besoins post-catastrophe et freiner les efforts de reconstruction et de relèvement, ainsi que le développement à long terme des pays régulièrement touchés par des catastrophes.

L’ignorance de la dimension de genre dans la GRC a donc un coût : plusieurs études ont montré que les catastrophes renforcent, perpétuent et augmentent les inégalités entre les genres, rendant les situations de crise encore plus difficiles à vivre pour les femmes et les autres groupes vulnérables et réduisant l’impact des interventions en GRC (UNISDR, PNUD & UICN 2009 ; Banque Mondiale 2011).

Pourtant, ces mêmes catastrophes créent aussi des opportunités pour les femmes, qui peuvent devenir actrices du changement. Les catastrophes peuvent en effet contribuer à réduire les inégalités entre les genres. Par exemple, des programmes prenant en compte la dimension de genre peuvent aider les hommes et les femmes à lutter contre les préjugés sexistes profondément ancrés et leur donner la possibilité de faire cesser les pratiques discriminatoires et préjudiciables inhérentes à la société. Mais il sera difficile de tirer parti de ces opportunités si les femmes sont mises à l’écart de la planification d’une intervention d’urgence ou des mesures de réduction des risques.



Malheureusement, et l'on peut observer cette tendance dans le monde entier, la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence sont généralement considérées comme une « affaire d'hommes », où tout est pensé par et pour les hommes (Banque Mondiale 2011). Cela signifie que les besoins particuliers et spécifiques des femmes sont souvent mal compris ou pris en compte. Alors que la vulnérabilité des femmes aux catastrophes est souvent mise en avant, leur rôle dans l'édification d'une culture de la résilience et leur participation active à la mise en place de la résilience aux catastrophes ont souvent été omis et ne sont pas reconnus à leur juste valeur. Les femmes restent largement exclues de l'élaboration des politiques et des processus de prise de décision concernant la GRC, et ne peuvent guère faire entendre leur voix (UNISDR 2009).

L'UNISDR (2009) a recensé les principaux enjeux de la dimension de genre et de la GRC :

- **Mauvaise compréhension des liens entre genre et GRC au niveau des politiques et des pratiques.** L'égalité entre les genres dans la GRC ne signifie pas seulement que l'on doit s'intéresser aux questions se rapportant aux seules femmes, mais implique également la prise en considération des préoccupations des hommes et des femmes, de leurs relations et des causes profondes des déséquilibres entre les deux genres.
- **Les questions de genre sont souvent marginalisées au plan institutionnel au sein des organisations.** La tendance générale à nommer des coordinateurs ou de créer des bureaux pour l'égalité des genres a contribué à marginaliser les responsables de ces postes, qui ne disposent pas de l'autorité suffisante pour faire avancer ces questions à l'échelle de l'organisation dans un cadre interdisciplinaire. L'effet est donc diamétralement opposé à l'objectif d'intégration de la dimension de genre. Les questions de genre sont désormais traitées de manière superficielle comme des « questions de femmes », dans lesquelles les hommes n'ont pas leur place et où les « compétences » en matière d'égalité sont appliquées sans tenir compte des processus de développement comme la GRC.
- **La dimension de genre continue d'être envisagée comme un volet « complémentaire » et non comme une composante à part entière.** Les domaines du développement et de la GRC traitent actuellement des questions relativement nouvelles au titre de leur programmes prioritaires, comme le changement climatique, qui entrent en compétition avec d'autres programmes soumis au financement des donateurs. Cela signifie que les thématiques du genre et de la GRC risquent d'être retirés de la liste des priorités dès lors qu'elles ne sont pas envisagées comme des questions interdisciplinaires.
- **On constate l'absence d'une véritable obligation de rendre compte en matière de politique et l'insuffisance de ressources financières en ce qui concerne la mobilisation, au plan mondial, en faveur de la dimension de genre et de la GRC.** L'engagement à cet égard reste confiné aux seuls documents y afférents. Il n'y a pas eu, jusqu'à présent, de volonté significative de traduire les idées en actions concrètes, en termes de politiques, de financement, de programmes de fond ou de mesures décisives en matière d'obligation de rendre compte. L'intégration du genre dans la GRC relève encore du libre arbitre, sans obligation de rendre compte, sans système de contrôle mutuel, sans possibilité d'appropriation et sans engagement à moyen ou long terme.

- **Les événements afférents au genre ne sont pas liés de manière appropriée aux processus intergouvernementaux de GRC.** Les recommandations relatives à l'intégration du genre dans la GRC ont un impact limité car elles ne sont pas prises en compte ou mises en œuvre par les gouvernements.
- **Insuffisance des capacités institutionnelles et individuelles et des outils permettant d'intégrer le genre dans la GRC.** Les savoirs et les capacités en matière de genre et de GRC ne sont encore détenus que par un groupe assez restreint de professionnels et de praticiens œuvrant dans ces deux domaines. La majorité des responsables et des professionnels chargés des questions relatives aux catastrophes naturelles ne disposent pas toujours des connaissances requises pour traiter la dimension du genre dans la GRC. De même, les responsables de la coordination pour l'égalité des genres en matière de développement ne bénéficient pas, la plupart du temps, des compétences techniques nécessaires pour envisager la réduction des risques de catastrophes comme une opportunité de promouvoir l'égalité entre les genres.

Cette stratégie doit contribuer à transformer les initiatives de GRC qui n'intègrent/ne tiennent pas compte du genre en mesures et programmes garantissant que l'égalité des genres bénéficie aux femmes et aux hommes vulnérables dans les États membres de l'ARC, comme nous l'avons vu au Chapitre 1.

Tableau 1 : Dimension de genre en matière de risques et de vulnérabilités, et implications pour les femmes¹ :

Condition/situation	Implications spécifiques pour les femmes
Impacts des catastrophes à évolution lente (sécheresse, désertification, déforestation, dégradation des sols, etc.)	Augmentation de la charge de travail pour collecter, stocker, protéger et distribuer l'eau destinée au ménage, une responsabilité qui incombe souvent entièrement aux femmes. Augmentation de la charge de travail domestique pour assurer la nourriture. Augmentation du nombre de femmes chefs de famille en raison de la migration des hommes. Diminution de l'accès des femmes à la collecte de nourriture, de fourrage, de bois et de plantes médicinales.
Impacts directs des aléas soudains (inondations, cyclones etc.)	Les femmes sont exposées à un risque plus important de blessures ou de mort en raison des restrictions et des rôles sexuels imposés par la société. Dans certaines cultures, la nage ne fait pas partie des compétences que les filles et les femmes sont encouragées à acquérir. Dans certaines régions, les vêtements traditionnels des femmes limitent leur mobilité.

¹ Tiré de: Aguilar, 2004; Basnet, 2008; Boender & Thaxton, 2004; Cabrera et al., 2001; Daniel 2007; Dankelman et al., 2008; Davis et al., 2005; FAO, n.a.; Nanzala, 2008; Neumayer & Plumper, 2007; Oglethorpe & Gelman, 2004; Sillitoe, 2003; Thomalla, Cannon, Huq, Klein, & Schaerer, 2005; Thomas et al., 2004. Adapté de: UNISDR 2009.

	<p>Dans certaines sociétés et cultures, les femmes ne peuvent pas répondre aux alertes ni quitter leur domicile sans être escortées par un accompagnateur masculin.</p> <p>Perte des cultures et du bétail gérés par les femmes (portant un préjudice direct à la sécurité alimentaire de la famille).</p>
Accès aux alertes précoces et capacité de réaction	<p>Dans bon nombre de cas, les femmes ne sont pas prévenues en cas d'alerte.</p> <p>Les femmes ne sont pas suffisamment sensibilisées au comportement à adopter en cas d'alerte.</p> <p>Les femmes manquent de compétences en matière de sauvetage, comme par exemple en ce qui concerne la nage ou l'escalade.</p> <p>Les femmes ont tendance à se charger de conduire les enfants et les personnes âgées en lieu sûr.</p>
Possession de terres ou d'autres biens	<p>Faible contrôle de la production et des marchés.</p> <p>Capacité insuffisante à s'adapter aux changements écologiques, entraînant de mauvaises récoltes.</p> <p>Baisse des revenus.</p>
Revenus	<p>Les faibles revenus des femmes les exposent à une plus grande vulnérabilité face aux chocs comme les pénuries alimentaires, les mauvaises récoltes et les catastrophes naturelles.</p>
Niveau d'éducation	<p>Le faible niveau d'éducation des femmes entrave leur accès à l'information et limite leurs capacités de préparation et de réponse aux catastrophes.</p>
Participation aux organes de décision	<p>Le faible taux de participation des femmes implique que leurs capacités sont négligées, qu'elles ne peuvent pas exprimer leurs besoins et préoccupations et qu'elles ne sont pas prises en compte dans les politiques et programmes.</p>
Accès insuffisant aux ressources	<p>Les femmes souffrent d'un accès inégal aux marchés, au crédit, à l'information et aux services de secours, ce qui diminue leurs capacités de relèvement à la suite des pertes subies lors des catastrophes.</p>

2.2. Mise en place d'un cadre politique favorable à l'intégration de la dimension de genre

La Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC), une institution spécialisée de l'Union africaine, s'inspire des différents engagements internationaux et régionaux en matière d'égalité des genres. En outre, les États membres de l'ARC – tous membres de l'Union africaine – ont fait preuve d'un engagement politique constant en ce sens. Durant des années, la question de l'égalité des genres a été mise en avant dans la Charte des Nations Unies, puis dans l'ensemble des conventions, déclarations et programmes d'action de l'Organisation, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, le Programme d'action de Beijing, l'ODD 5 de l'Agenda 2030, et

la Politique de l'UA en matière de genre. Les liens vers les principaux documents figurent dans l'encadré ci-dessous.

Encadré 1 : Liens vers les principaux textes et conventions

- Politique de l'UA en matière de genre - http://www.un.org/en/africa/osaa/pdf/au/gender_policy_2009.pdf
- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples - - https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/afr_charter_human_people_rights_1981f.pdf
- Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique - https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/protocol_rights_women_africa_2003f.pdf
- Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (SDGEA) https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/declaration_gender_equality_2004f.pdf
- Agenda 2063 - <https://au.int/fr/agenda2063/objectifs>
- ODD 5 - <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/>
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes) - <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx>
- Programme d'action de Beijing - <https://beijing20.unwomen.org/fr/about>
- Déclaration universelle des droits de l'homme - <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>
- Agenda 21 (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement) - <http://www.adequations.org/spip.php?article243>
- Cadre de Sendai- https://www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf



Dans les situations de crise, les femmes et les filles sont également de puissantes agentes de changement. Elles sont souvent les mieux placées pour assumer des rôles de chefs de file, définir les priorités et avoir une influence en faveur d'une réponse humanitaire plus efficace. Lorsque les femmes et les filles participent à la planification et la mise en œuvre de l'aide humanitaire, de meilleurs résultats humanitaires globaux sont obtenus. – Politique d'aide internationale féministe du Canada

3. UNE APPROCHE AXÉE SUR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE

L'ARC croit en l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et reconnaît l'importance du lien entre l'égalité des genres et la gestion des risques de catastrophe en termes de réalisation des objectifs de développement durable. Dans une large mesure, l'ARC fait en sorte que la question de la dimension de genre soit prise en compte dans ses opérations et son travail aux côtés des États membres. La GRC désigne la démarche systématique consistant à utiliser les décisions d'ordre administratif, les compétences opérationnelles et les capacités de mise en œuvre des politiques, ainsi que les stratégies et les capacités de réaction de la société et des communautés en vue d'atténuer les impacts des aléas naturels et des catastrophes écologiques ou technologiques connexes. Dès lors, l'ARC fera en sorte que les questions liées au genre soient systématiquement prises en compte dans les processus de GRC. Dans cette optique, **l'Institution adoptera une approche intégrant la dimension de genre afin de s'acquitter pleinement de son mandat en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.**

L'intégration de la dimension de genre est un concept qu'il est aisé d'approuver mais difficile de mettre en œuvre de manière cohérente. Ceci s'applique également à la GRC. En regroupant ces deux questions dans une démarche visant à intégrer la notion de genre dans la GRC, les gouvernements et les praticiens ont été confrontés à un manque de directives pratiques en la matière. Ils savent pour quelles raisons ils doivent agir, mais ne savent pas toujours comment s'y prendre. En adoptant une approche intégrant la dimension de genre, l'ARC ne traitera pas uniquement des questions d'inégalité des genres dans ses politiques, programmes et procédures, mais s'attachera à atteindre un objectif : **transformer la gestion GRC et faire en sorte que l'égalité des genres bénéficie aux femmes et aux hommes vulnérables dans ses États membres.** Les objectifs ci-dessous, qui s'inscrivent dans le cadre stratégique de l'ARC, permettront à cette dernière d'orienter l'application de la présente stratégie.



3.1. Objectifs

3.1.1. Objectif 1 : Institutionnaliser la dimension de genre et la gestion des risques de catastrophe à des fins de développement et de gestion des connaissances

Dans le cadre de cet objectif, l'ARC mobilisera des partenaires et des praticiens œuvrant dans ce domaine, y compris au sein des gouvernements, des OSC, du secteur privé et de la recherche afin de développer et diffuser des approches innovantes centrée sur une gestion des risques de catastrophe tenant compte de la dimension de genre.

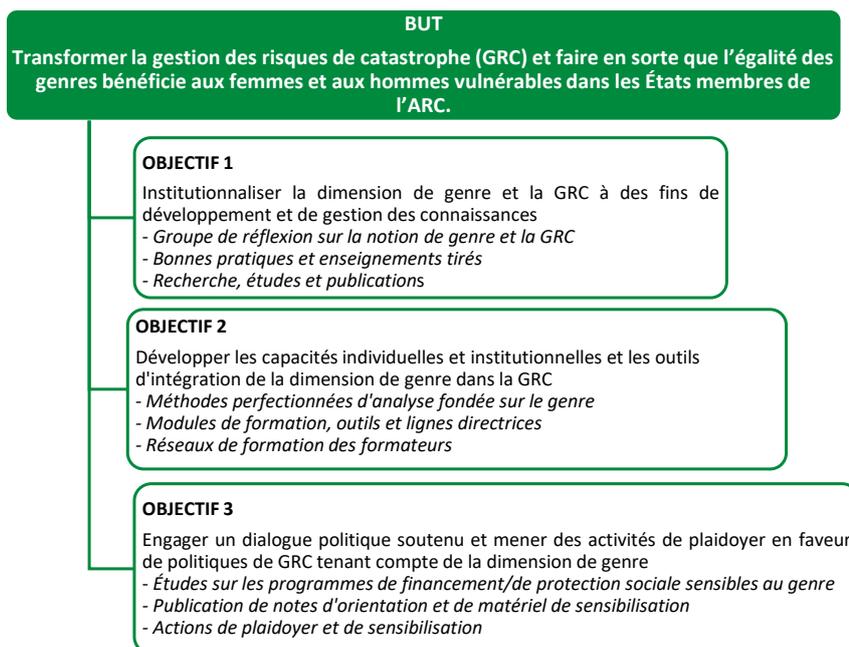
3.1.2. Objectif 2 : Développer les capacités individuelles et institutionnelles et les outils d'intégration de la dimension de genre dans la GRC

Dans le cadre de cet objectif, l'ARC renforcera les capacités de ses partenaires à intégrer la dimension de genre dans les processus de GRC en aidant les États membres à réaliser des analyses fondées sur le genre ciblant la GRC. Les résultats de ces analyses seront pris en compte lors de la personnalisation d'*Africa RiskView* (ARV) et dans les procédures de planification d'urgence. En outre, des mesures seront prises pour renforcer les capacités des membres des groupes de travail technique (GTT) et des OSC partenaires en matière d'égalité et de GRC.

3.1.3. Objectif 3 : Engager un dialogue politique soutenu et mener des activités de plaidoyer en faveur de politiques de GRC tenant compte de la dimension de genre

Cet objectif cadre avec les outils de financement des risques de l'ARC et doit contribuer à la création d'un cadre politique favorable à une culture de l'assurance, des mécanismes de GRC et des programmes de protection sociale intégrant la dimension de genre.

Figure 2 : But et objectifs



3.2. Limites de la stratégie d'égalité des genres

Lors des consultations menées sur le terrain, les différents intervenants ont formulé des remarques et des recommandations concernant leurs attentes à l'égard de la stratégie d'égalité des genres. Un résumé de ces recommandations figure aux Tableaux 2, 3 et 4 ci-dessous. Rappelons que si nous présentons ici les recommandations et limites considérées comme prioritaires du point de vue de ces intervenants, les interventions proposées dans le cadre de la stratégie de l'égalité des genres porteront uniquement sur les principaux domaines de travail de l'ARC, conformément à son mandat, comme nous l'avons vu au Chapitre 1 :

- Alerte précoce
- Assurance contre les risques climatiques
- Planification d'urgence
- Financement de mesures d'adaptation au changement climatique



Toutefois, l'ARC, soucieuse d'aider les pays à assurer les capacités de résilience des communautés, ce qui fait partie intégrante du mandat de l'ARC et va dans le sens de l'objectif porteur de changement de cette stratégie d'égalité, fera en sorte de l'appliquer en collaboration avec différents intervenants dans une perspective globale de GRC tout en s'acquittant de sa mission première.

Ce positionnement permettra à l'ARC de jouer un rôle de leader dans l'élaboration et la gestion d'approches innovantes de GRC axée sur la dimension de genre sur le continent, conformément à l'Objectif 1 (voir la Figure 2 ci-avant). Le Chapitre 4 détaille les interventions et les actions prioritaires visées par cette stratégie au cours des cinq années à venir. Les Tableaux 2, 3 et 4 ci-dessous présentent un résumé des principaux points soulevés concernant la GRC.

Tableau 2 : Recommandations relatives à la réduction des risques de catastrophe (prévention, atténuation, préparation) - Phase d'établissement des profils de risque

Contraintes	Recommandations
Les spécificités de genre, notamment les données concernant les femmes et les jeunes, ne sont pas prises en compte dans le logiciel de modélisation	Intégration de critères relatifs au genre dans <i>Africa RiskView</i> (ARV)
Les informations relatives aux alertes précoces ne ciblent pas systématiquement les groupes de femmes	Renforcement des capacités des groupes de femmes à interpréter et utiliser les informations relatives aux alertes précoces ; implication des groupes de femmes dans la transmission de ces informations
Les systèmes de suivi et d'évaluation des mécanismes d'alerte précoce ne tiennent pas suffisamment compte de la dimension de genre	Mise en place de systèmes de suivi et d'évaluation sensibles au genre conçus pour l'alerte précoce
Les groupes de travail technique ont une vocation essentiellement technique et n'ont pas les connaissances suffisantes en matière de genre et de sciences sociales	Sensibilisation des groupes de travail technique (GTT) aux questions de genre

Tableau 3 : Recommandations relatives aux interventions post-catastrophe (opérations de sauvetage et de secours) - Phase de planification d'urgence

Contraintes	Recommandations
Les évaluations des catastrophes ciblent la situation d'urgence et n'intègrent pas les données spécifiques aux femmes et aux jeunes. L'accent est mis sur les hommes et les chefs de famille	Réalisation d'évaluations de l'étendue d'une catastrophe sensibles au genre

Les femmes sont mal représentées dans les processus de GRC et les processus de décision, lorsqu'elles n'en sont pas exclues	Renforcement de la participation des femmes aux comités de gestion des catastrophes, de l'échelle nationale à l'échelle locale
Il n'existe pas de directives spécifiques relatives à l'acquisition de données ventilées selon le genre lors de l'évaluation de la distribution de l'aide d'urgence	Intégration de critères de genre dans l'évaluation de la distribution de l'aide d'urgence
Les OSC sont peu impliquées dans la distribution de l'aide d'urgence	Implication des OSC et des groupes de femmes dans la distribution de l'aide d'urgence
Absence de mécanismes de traçabilité permettant de vérifier qui a effectivement bénéficié de l'aide d'urgence	Mise en place de mécanismes de traçabilité à des fins de suivi de la réception de l'aide d'urgence et de son utilisation parmi les sous-groupes touchés (hommes, femmes, garçons et filles)
Les plans d'urgence ne tiennent pas systématiquement compte des questions de genre	Élaboration de plans d'urgence intégrant les questions de genre

Concernant le volet du financement de mesures d'adaptation au changement climatique des interventions de l'ARC, les parties prenantes et les partenaires ont relevé les **limites des produits d'assurance au niveau macro en termes de prise en compte de causes profondes des contraintes auxquelles sont exposées les femmes lors d'une catastrophe**. De leur point de vue, les produits au niveau macro sont conçus pour intervenir en situation de crise mais ne tiennent pas compte des bénéficiaires. Ainsi, comme l'explique le coordinateur national de l'ARC au Mali, *dans le cas des opérations de transfert monétaire, les femmes ont facilement accès à ces ressources mais n'en ont pas toujours le plein contrôle*. Une responsable d'un groupe de femmes au Sénégal a fait part du même constat et s'est plainte du fait que *l'ARC met l'accent sur le niveau macro et ne tient pas suffisamment compte des femmes vivant en milieu rural*.

Compte tenu de ces différents éléments, les intervenants ont appelé l'ARC à collaborer avec les autorités nationales concernées, les ONGI, les OSC, les instituts de recherche et les acteurs du secteur privé afin que l'assurance ne se limite pas à une approche macro/gouvernementale. Cette démarche apporterait la garantie que la question de la dimension de genre dans les vulnérabilités ne soit pas reportée de catastrophe en catastrophe, ce qui nuirait au développement des capacités de résilience de communautés et empêcherait les sociétés de « mieux reconstruire ».

L'ARC doit jouer un rôle moteur et réunir les fonds des différents acteurs de la GRC. L'Institution doit identifier les intervenants qui disposent des ressources pour mener des activités ciblant la notion de genre. De nombreuses organisations internationales ont ce type de ressources, qui ne sont pas exploitées. L'ARC peut utiliser son pouvoir fédérateur pour réunir ces organisations afin de financer des activités de GRC sensibles au genre dans le domaine de la réhabilitation. (un membre du GTT au Ghana)

Le Tableau 4 ci-dessous donne un résumé des contraintes et des recommandations à cet égard.

Tableau 4 : Recommandations en matière de relèvement après une catastrophe (réhabilitation et reconstruction) – « Mieux reconstruire »

Contraintes	Recommandations
Absence de stratégie de relèvement et de reconstruction intégrant la dimension de genre	Promouvoir et coordonner la réalisation d'évaluations des besoins post-catastrophe intégrant la dimension de genre afin d'élaborer des opérations de relèvement et de reconstruction adaptées
Absence de politiques et de plans axés sur la résilience des groupes vulnérables sur le long terme	Soutenir les actions de plaidoyer en faveur des politiques qui tiennent compte des besoins des groupes vulnérables afin de « mieux reconstruire »
La plupart des programmes de promotion des moyens de subsistance durables et de la résilience au changement climatique ciblent les femmes mais ne sont pas assortis d'outils permettant d'impliquer réellement les femmes et les jeunes sur le terrain	Implication des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre de mesures d'atténuation (adoption de pratiques agricoles adaptées au changement climatique, stratégies d'adaptation, digues, offre de services financiers, cours d'eau, etc.)
Les normes socio-culturelles et les instruments juridiques relatifs à la propriété des terres favorisent les hommes au détriment des femmes	Soutenir les actions de plaidoyer et de sensibilisation en faveur de la transformation du système patriarcal et de ses répercussions négatives

3.3. Évaluation de la faisabilité

Étant donné que l'intégration de la dimension de genre ne figurait pas parmi les actions prioritaires de la plupart des États membres de l'ARC, il était important, lors du processus de consultation, de s'assurer auprès des intervenants que cette notion pourrait effectivement être intégrée à la GRC, qui est également un domaine relativement récent. Dans cette optique, des analyses SWOT ont été réalisées afin d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces potentiellement inhérentes à cette approche.

Les principales menaces qui entourent l'intégration efficace de la dimension de genre dans la gestion et le financement des risques de catastrophe (GFRC) par le biais de l'approche d'intégration proposée comprennent le fait que la réduction des risques de catastrophes est un domaine très récent qui suscite toujours le scepticisme et la méfiance. La lutte pour le contrôle des ressources et les rivalités entre organisations du secteur public et du secteur privé qui en résultent sont autant d'obstacles à toute forme d'engagement et de leadership en termes de mécanismes d'intégration de la dimension de genre.



Cela entrave également la participation des OSC à la conception, l'application et le suivi des politiques/processus de GRC, bien qu'elles puissent acquérir davantage de compétences et de connaissances sur les questions du genre et de la sensibilisation.

Le manque de données désagrégées qui permettraient de traiter efficacement les questions de genre dans la GRC est une autre contrainte importante. Il y a deux raisons à cela : le désintérêt ou la méconnaissance des organismes concernés (bureaux ou offices nationaux de la statistique) vis-à-vis des questions liées au genre, et l'insuffisance de contacts avec les universités et les centres de recherche qui travaillent sur cette thématique.

De plus, les environnements socio-culturels où prévaut un système patriarcal rendent difficile l'application d'initiatives centrées sur la notion de genre dans la GRC, si elles ne sont pas correctement planifiées et soigneusement négociées. Différents concepts (la masculinité positive, le mouvement « HeForShe », ou « lui pour elle ») et outils (le Système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS), les rôles de genre, l'approche centrée sur les ménages, etc.) ont été conçus et sont utilisés par les agences du développement, les ONG et les associations d'agriculteurs afin de contrer ou atténuer ces difficultés. Les négociations avec les autorités locales et les autorités traditionnelles (gardiennes des traditions), comme leur implication, sont un élément déterminant de la mise en place d'initiatives liées au genre au niveau local. La coopération et le dialogue avec les autorités locales, en faveur des actions axées sur la notion de genre dans la GRC, sont des domaines qu'il est nécessaire de développer.

Dans l'ensemble, l'approche descendante généralement adoptée par les autorités centrales ne reflète pas la diversité « locale » et ne tient pas compte des « spécificités » des réalités locales, et en particulier des approches qu'il convient d'adopter vis-à-vis des conditions de vulnérabilité et des groupes vulnérables. Plus important encore, **on constate un manque de culture de l'assurance**, tant au niveau local qu'au niveau national, ce qui requiert des actions cohérentes et de longue haleine, notamment en termes de sensibilisation, de plaidoyer et de renforcement des capacités.

Ces faiblesses et ces menaces sont largement compensées par **l'existence de mécanismes institutionnels axés sur l'égalité des genres**, comme les politiques en matière de genre, les ministères, agences, commissions et départements chargés de l'égalité, les lignes directrices spécifiques, etc. À cela s'ajoute la présence d'organisations internationales comme ONU Femmes, Care International et Oxfam, notamment. Ces organisations et structures veillent à la promotion de dynamiques internes et s'emploient à faire progresser les programmes en matière d'égalité, y compris dans le domaine de la gestion et du financement des risques de catastrophe.

En outre, les différents cadres de développement intégrant la dimension de genre existants au niveau international (ODD, Cadre de Sendai, Accord de Paris, etc.), les plateformes et réseaux en faveur de l'égalité au niveau national, régional et mondial, sans oublier l'expansion croissante des TIC, ne sont que quelques-unes des opportunités qui peuvent être exploitées pour favoriser l'intégration de la dimension

de genre dans la GFRC et avoir un impact sur les populations les plus vulnérables en Afrique. Le Tableau 5 ci-dessous donne un récapitulatif de l'analyse SWOT menée par les participants au Kenya.

Tableau 5 : Analyse SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une politique de gestion des risques de catastrophe intégrant la dimension de genre ▪ Existence de lignes directrices relatives à l'intégration de la dimension de genre destinées à l'Autorité nationale de gestion de la sécheresse (NDMA) élaborées en collaboration avec ONU Femmes ▪ Existence de produits destinés à l'amélioration des connaissances (différents jeux de données sur les questions liées au genre) ▪ Le Kenya est déjà doté d'une constitution qui encourage l'intégration de la dimension de genre ▪ Existence de politiques régionales de GRC sensible au genre ▪ Possibilité de s'adresser à des experts détachés afin de s'assurer de l'intégration de la dimension de genre dans tous les ministères ▪ Le renforcement des capacités en matière d'intégration de la dimension du genre est en cours au Kenya, sous la direction d'acteurs clés ▪ Implication des groupes de femmes (transferts monétaires) dans les groupes de pilotage des comtés ▪ Le pays est en train d'élaborer un projet de loi national sur la gestion de la sécheresse 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Autorité nationale de gestion de la sécheresse (NDMA) a été créée en vertu d'une loi adoptée par le Parlement. Il reste toutefois difficile de déterminer clairement dans quelle mesure cette loi intègre la dimension de genre • Les partenariats et les dispositions institutionnelles ne sont toujours pas suffisamment pris en considération • La coordination de la lutte contre les catastrophes est assurée par la NDMA et le Centre national des opérations d'urgence en cas de catastrophe (NDOC). Un rapprochement de leurs interventions facilitera l'intégration de la dimension de genre. • On constate encore un manque de données, en particulier des données ventilées par genre permettant d'orienter les différentes activités de gestion des risques de catastrophe • Absence de mécanismes appropriés de suivi et d'évaluation de l'intégration de la dimension de genre • La dimension de genre dans les interventions post-catastrophe n'est pas bien définie ni inscrite dans les politiques ou la législation • Les universités et les instituts de recherche manquent toujours à l'appel, alors qu'ils détiennent les clés de la recherche sur l'intégration de la dimension de genre
<p>OPPORTUNITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de données sexospécifiques (recensement du Bureau national des statistiques du Kenya, enquêtes démographiques et de santé, registre unique sur le SIDA, etc.) ▪ Si le pays présente un plan d'action de GRC, l'ARC peut s'y associer et y intégrer une stratégie en matière de genre et de changement climatique 	<p>MENACES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Système patriarcal, normes sociales, culturelles et religieuses : la société doit encore comprendre ces notions, et cela viendra des autorités nationales. De nombreuses personnes voient en l'égalité des genres une prise de pouvoir d'un groupe sur un autre

- Existence de systèmes relatifs à l'obligation de rendre compte. Il existe un groupe de travail sur les questions liées au genre au sein du gouvernement, et cela peut être exploité pour faciliter l'obligation de rendre compte
- Possibilité de s'adresser à des spécialistes des questions liées au genre lors de la mise en place des structures. De nombreux partenaires sont impliqués dans la gestion des risques en tant que primo-intervenants ; l'ARC et la NDMA pourraient tirer profit de leur expérience en matière de gestion des risques de catastrophe et de genre
- Application du principe « Do No Harm » (Agir sans nuire)
- La tendance toujours plus marquée vers l'égalité des genres crée une forme d'obligation de rendre compte qui peut servir à amener le gouvernement à se conformer à cette obligation
- Le gouvernement kényan a ratifié des traités sur l'égalité des genres : ces traités doivent encore être appliqués
- Manque de volonté du gouvernement et des intervenants d'appliquer les politiques existantes
- Vulnérabilité des ménages lorsque les données reposent sur de trop nombreuses informations
- Absence d'analyse de genre relative à la portée des interventions de l'ARC
- Conséquences imprévues des aides monétaires, comme l'éclatement des cellules familiales : le fait de recevoir de l'argent signifie, pour les hommes, qu'ils pourraient se remarier ; et le fait que les femmes reçoivent de l'argent peut être un facteur de désunion. Celui ou celle qui a l'argent détient le pouvoir
- Les interventions d'urgence pourraient être « orientées » pour tenir compte d'un seul genre
- Absence de politique de partage de données de la part de certaines instances gouvernementales



Lorsqu'elles ont un meilleur accès aux ressources et technologies résilientes au climat, les femmes et les filles sont en mesure de consacrer plus de temps à l'éducation, au travail rémunéré, à la participation à la vie politique et publique et aux loisirs : autant d'activités qui améliorent les conditions de vie de communautés entières.

– Politique d'aide internationale féministe du Canada

4. INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE DANS LES INTERVENTIONS DE L'ARC

4.1. Points d'entrée

Afin d'aider les États membres à renforcer leurs capacités à mieux planifier, se préparer et intervenir face aux événements climatiques extrêmes et aux catastrophes naturelles, l'ARC les accompagne tout au long d'un processus de développement institutionnel d'une durée de 12 à 18 mois, au terme duquel ils se voient octroyer un Certificat de conformité et de bonnes pratiques (CCBP) en prévision de la souscription d'un contrat d'assurance. Ce processus commence par un contact initial avec le pays concerné dans le cadre de missions d'évaluation et de missions techniques. Vient ensuite la phase de gestion du programme, qui comprend l'élaboration du programme national, la coordination des activités qui seront mises en place et la gestion des relations avec le pays. La phase finale est axée sur la visibilité institutionnelle, qui passe par la tenue de conférences et un dialogue constant avec les autorités.

Toutes ces étapes, ainsi que leur déroulement, sont présentées en détail dans le descriptif du cycle de projet de l'ARC, qui régit ses opérations dans les pays. L'ARC veillera à ce que l'intégration des questions liées au genre dans ses interventions soit prise en compte dans le cycle de projet aux points d'entrée suivants :

1. **Mission d'évaluation** : les interventions spécifiques à la dimension de genre seront axées sur une analyse de genre recourant à une méthode d'auto-évaluation participative (audit de genre). Ce travail sera dirigé par le ministère chargé de l'égalité et impliquera les ministères et départements identifiés aux fins du processus de participation du pays, de même que les acteurs potentiels de la société civile, les organisations internationales, le secteur privé et les instituts de recherche. Les plans d'urgence ou les mécanismes nationaux d'intervention sont les documents les plus importants à ce stade, car ils sont essentiels aux plans d'urgence de l'ARC, qui peut ainsi identifier les mesures et activités qui pourraient être mises en œuvre par le pays suite à un versement d'indemnités d'assurance. La mission d'évaluation a donc pour objet d'évaluer les données, les outils, les capacités, les systèmes et les procédures existants et de



déterminer s'ils peuvent garantir la prise en compte de la dimension de genre dans les activités envisagées par l'ARC. D'autre part, l'analyse de genre permettra d'identifier les inégalités entre les genres et de proposer des recommandations pour y remédier par le biais des principaux axes de travail de l'ARC : alerte précoce/personnalisation d'ARC, planification d'urgence/des interventions, et transfert/financement des risques.

2. **Document de stratégie pays (DSP)** : ce document présente les modalités de la collaboration de l'ARC avec le pays concerné et doit, en ce sens, intégrer les informations issues de la phase d'analyse et d'auto-évaluation décrite ci-dessus. Le but est de **s'assurer que le DSP intègre au minimum la dimension de genre et, au mieux, permette de transformer les relations entre les genres.**
3. **Mise en place du programme et protocole d'entente** : les mesures spécifiques à la transformation des relations entre les genres qui seront décidées lors des négociations sur l'établissement du protocole d'entente, ainsi que les mesures qui incombent au gouvernement comprendront notamment **l'engagement du pays à garantir une représentation équilibrée des hommes et des femmes** lors de la sélection du Coordinateur national de l'ARC, du superviseur de programme et lors de la nomination des experts qui rejoindront les groupes de travail technique. Il est recommandé d'orienter les négociations vers la **formation d'un sous-groupe de travail interdisciplinaire chargé des questions liées au genre, des activités de plaidoyer et de la communication**, au lieu de compartimenter ces domaines et de les confier à un seul responsable ou spécialiste. Ce sous-groupe est important car il permet d'assurer la continuité des actions de plaidoyer, de la communication et des informations sur le travail engagé par l'ARC pour transformer le paysage de la GRC et veiller à ce que l'égalité des genres bénéficie aux hommes et aux femmes vulnérables des communautés touchées par une catastrophe.
4. **Formations et ateliers de renforcement des capacités** : les ateliers de formation constituent l'essentiel du programme de renforcement des capacités que l'ARC met en place dans les pays. Il est donc important que les activités ciblant le développement des capacités d'intégration de la dimension de genre au niveau individuel et institutionnel dans les États membres soient menées lors de ces sessions de formation. Les objectifs² visés par les activités de renforcement des capacités de l'ARC comprendront un objectif concernant spécifiquement la dimension de genre et intitulé « **Introduction à la dimension de genre et à la gestion des risques de catastrophe** ». L'objectif est de s'assurer que les questions liées au genre et susceptibles de faire évoluer la GRC soient prises en compte dès le début du processus et non traitées comme un aspect « complémentaire » qui serait introduit en cours de route.

² Ces objectifs sont actuellement : introduction au financement des risques de catastrophe en tant qu'instrument de transfert des risques, présentation d'*Africa RiskView* et de son fonctionnement (à l'intention des GTT), processus de personnalisation d'*Africa RiskView*, introduction au transfert des risques et du processus de transfert des risques de l'ARC, présentation du cadre juridique entourant le protocole d'entente de l'ARC et les contrats d'assurance de l'ARC Ltd, et discussions relatives à la planification d'urgence avec les principaux partenaires de l'ARC sur place.



5. **Comité d'examen du processus de personnalisation d'Africa RiskView (CEPP) et Comité d'examen technique de la planification d'urgence (CET-PU)** : on ne saurait trop insister sur l'importance de l'introduction de la notion de genre dans le travail³ du CEPP. S'agissant de l'entité qui veille à l'efficacité et l'efficacités de l'exécution des plans de l'ARC dans les États membres, sa **composition et son cahier des charges doivent intégrer la dimension de genre** afin de garantir que les recommandations relatives à l'approbation des plans d'urgence qu'il formulera à l'intention du Mécanisme d'évaluation par les pairs (MEP) du Conseil d'administration correspondent aux critères en matière d'égalité des interventions de l'ARC.
6. **Certificat de conformité et de bonnes pratiques**⁴ : une des conditions de l'octroi de ce certificat est la **sensibilité au genre des Plans opérationnels des pays** et doit être clairement reconnue en tant que telle.
7. **Plan définitif de mise en œuvre**⁵ (PDMO) : il est important que le PDMO respecte les critères de sensibilité au genre définis dans les phases précédentes du cycle de projet, comme nous l'avons mentionné plus haut. **Les rapports du gouvernement sur la réalisation des activités lors de la mise en œuvre des indemnités d'assurance doivent également comporter une section spécifique aux questions liées au genre.** En outre, le cahier des charges du processus d'évaluation du PDMO doit intégrer cette thématique afin d'assurer **l'efficacité du suivi et de l'évaluation** dudit processus.

4.2. Principales interventions

4.2.1. Institutionnaliser la dimension de genre et la GRC à des fins de développement et de gestion des connaissances

L'ARC coordonnera son action avec différents partenaires et praticiens afin de créer une **Plateforme continentale sur la dimension de genre et la GRC**. Cette initiative doit permettre de réunir des partenaires et autres intervenants à des fins de développement des connaissances, et de rechercher des solutions innovantes permettant d'améliorer les moyens de subsistance et la qualité de vie des populations, dans une optique de GRC. En ce sens, l'ARC cherchera à établir un partenariat avec le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), reconnu en Afrique – et ailleurs – pour sa capacité à réunir les bons partenaires autour d'occasions porteuses d'impact, à former les leaders d'aujourd'hui et de

³ À des fins d'examen et de vérification de la qualité, du caractère approprié et de la cohérence des processus de personnalisation engagés par les pays, et de la personnalisation définitive d'ARV.

⁴ Les pays ne peuvent souscrire un contrat d'assurance auprès de l'ARC Ltd qu'après avoir reçu un Certificat de conformité et de bonnes pratiques (CCBP), qui leur est octroyé par le Conseil d'administration de l'Institution de l'ARC. L'octroi de ce certificat est subordonné au respect des critères fixés par la Conférence des Parties.

⁵ Lorsqu'un versement d'indemnités est déclenché, le gouvernement du pays concerné est tenu d'élaborer un Plan définitif de mise en œuvre (PDMO) détaillant les processus et étapes qui permettront le décaissement des fonds.



demain, et à susciter le changement pour ceux et celles qui en ont le plus besoin⁶. Les partenaires qui prendront une part active à la création de cette plateforme seront, en principe, des instituts de recherche, des universités, des acteurs du secteur privé, des organisations internationales, des OSC et les gouvernements. L'objectif est de créer un environnement propice à l'expérimentation et le développement de nouvelles solutions aux défis posés par la dimension de genre et la GRC. Pour des questions d'efficacité et d'efficacités lors des processus de décision et de mise en œuvre des activités, les acteurs de la plateforme devront être des fonctionnaires de haut rang ou des dirigeants d'organisations capable de prendre des décisions de la manière la plus autonome possible. Cette plateforme devra également fonctionner comme un mécanisme de dialogue politique et de sensibilisation à l'instauration de pratiques intégrant la notion de genre dans la GRC par l'adoption, dans les États membres, d'une culture de l'assurance visant à transformer les relations entre les genres. Les activités de la plateforme pourront également prendre la forme de partage d'informations, de visites d'échange, de recherches, de publications, etc.

4.2.2. Développer les capacités individuelles et institutionnelles et les outils d'intégration de la dimension de genre dans la GRC

La finalité des principales interventions dans ce domaine sera d'aider les États membres à développer les capacités individuelles et institutionnelles à des fins d'intégration de la dimension de genre dans la GRC. Dans cette optique, l'ARC coordonnera la conduite et l'utilisation d'analyses fondées sur le genre et recourant à la **méthode de l'audit de genre**. Ces analyses permettront de dégager des informations sur l'existence ou le manque de données ventilées par genre, définir des modes de collecte des données manquantes, établir les responsabilités en termes de planification, d'atteinte, de suivi et de communication des résultats relatifs à l'égalité des genres dans les domaines de la planification d'urgence et de la mise en œuvre. Ce travail, qui sera dirigé par les ministères chargés de l'égalité et impliquera les ministères et institutions désignés pour diriger les activités de l'ARC dans les États membres, contribuera au développement des capacités individuelles à intégrer la dimension de genre. Les plans d'urgence nationaux feront partie des documents soumis à évaluation. L'ARC se servira des principales recommandations pour structurer les processus de renforcement des capacités et de planification d'urgence. Les plus importantes de ces recommandations doivent par ailleurs permettre de traiter les questions liées au genre dans les domaines de **l'alerte précoce, de l'établissement des profils de risque, de la planification des interventions et de la planification d'urgence** lors de la **personnalisation d'ARV**. D'autres intervenants participeront à l'audit de genre, comme les OSC, les groupes de femmes et les organisations internationales en mesure d'exercer leur influence sur les questions liées au genre et à la GRC. Enfin, les membres des GTT et d'autres intervenants recevront des **formations sur la dimension de genre et la GRC**.

⁶ Ibid.



4.2.3. Engager un dialogue politique soutenu et mener des activités de plaidoyer en faveur de politiques de GRC tenant compte de la dimension de genre

Cet objectif cadre avec les outils de financement des risques de l'ARC et doit contribuer à la création d'un cadre politique favorable à une culture de l'assurance, des mécanismes de GRC et des programmes de protection sociale intégrant la dimension de genre. Dans cette optique, l'ARC entreprendra une campagne de sensibilisation sur le long terme auprès des autorités régionales et continentales afin de les encourager à adopter les politiques, stratégies et déclarations susceptibles de transformer la GRC et de garantir que l'égalité des genres bénéficie aux hommes et aux femmes vulnérables en Afrique. L'ARC mènera ces activités en partenariat avec des femmes leaders et des OSC, et bénéficiera du soutien du secteur de la recherche à des fins de **publication et de diffusion de notes d'orientation et d'autres matériels d'information et de sensibilisation.**

4.2.4. Environnement interne de l'ARC

Le travail d'intégration de la dimension de genre mené par l'ARC s'appliquera également au fonctionnement interne de l'Institution afin de garantir la prise en compte de cette thématique au sein du personnel et dans les systèmes/procédures afin d'appuyer les efforts des États membres en matière d'égalité des genres et de GRC. À cet égard, cette stratégie vise à une meilleure prise en compte de la dimension de genre dans les politiques, systèmes et procédures de l'ARC, au plan administratif comme au plan opérationnel. Les actions entreprises en ce sens cibleront le **renforcement des capacités ainsi que le développement et la gestion des connaissances.**

4.2.5. Mécanismes de financement sensibles au genre

Lors des consultations conduites au niveau national, certains partenaires, et en particulier des OSC partenaires, ont exprimé leur souhait de travailler avec l'ARC et de transformer l'impact des catastrophes en effets positifs dans le cadre de la reconstruction des communautés résilientes, où les mentalités et attitudes discriminatoires qui freinent le relèvement socioéconomique sont en train d'évoluer. Malheureusement, l'ARC ne peut intervenir dans ce domaine, son mandat étant limité à l'alerte précoce et à la préparation des interventions d'urgence. Toutefois, sachant qu'une réponse à cette attente peut contribuer à la viabilité de ses opérations et assurer sa présence/visibilité constante dans les États membres, l'ARC étudiera les moyens d'appuyer des activités visant à « mieux reconstruire », lesquelles sont répertoriées lors des audits de genre. Comme l'ont suggéré les participants à l'atelier, la mise en place d'un **Fonds pour la transformation des relations entre les genres à titre de mesure de protection sociale** est une initiative qu'il vaut la peine d'examiner plus avant. Ce Fonds servirait à appuyer des activités susceptibles de transformer les mentalités ainsi que les normes et pratiques discriminatoires, en particulier aux niveaux micro et méso dans les communautés.



Sa mise en place, lorsqu'elle sera pleinement mise en œuvre, se traduira en actions qui auront pour objectif la transformation des normes et relations sociales, ce qui sera un moyen de lutter contre le déséquilibre des rapports de force, la discrimination systématique, les normes et pratiques négatives, et de s'attacher l'implication d'un large éventail d'intervenants, y compris les hommes et les garçons⁷. L'ARC, en sa qualité de leader du secteur de la gestion et du financement des risques de catastrophe, jouera un rôle directeur en mobilisant ses partenaires et en coordonnant leur action afin d'élaborer ce mécanisme, s'assurer de son bon fonctionnement et développer les capacités des OSC concernées dans l'optique d'une stratégie de sortie.

Selon les bénéficiaires des interventions de l'ARC, cette initiative peut contribuer à pallier les manques et les limites du financement des mécanismes d'assurance et de financement en termes de prise en considération des questions liées au genre dans la GRC. Enfin, le fait que les activités proposées seront mises en œuvre avant une catastrophe et pourront se poursuivre après les interventions présente un double avantage : celui de **motiver les États membres en plus d'assurer la présence de l'ARC sur le terrain avant et après le « déclenchement », ce qui lui offre la garantie de pouvoir créer des relations plus solides avec les États membres et ses partenaires.**

⁷ **ibid.**

4.3. Plan d'action

PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES GENRES⁸ (2019-2024)

OBJECTIF : TRANSFORMER LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES AFIN QUE L'ÉGALITÉ DES GENRES BÉNÉFICIE AUX HOMMES ET AUX FEMMES VULNÉRABLES DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'ARC

Objectif 1 : Institutionnaliser la dimension de genre et la GRC à des fins de développement et de gestion des connaissances				
Résultat attendu	Activités	Partenaires	Échéance	Budget
Développement et gestion des connaissances en matière de GRC	Création d'une plateforme (groupe de travail) sur la dimension de genre et le financement et la réduction des risques de catastrophe	Centres et instituts de recherche, Gouvernement, OSC, OI, etc.	1 ^{ère} année (les activités annuelles de la plateforme seront définies dès la 2 ^{ème} année)	<ul style="list-style-type: none"> - Heures de travail - Services de consultants (rédaction et traductions) - Consultant TIC - Déplacements/logistique (réunions en présentiel des participants à la plateforme)
	Création d'un centre virtuel de recherche et de documentation sur la dimension de genre et la GRC		Années 1 à 5	
	Publication et diffusions d'articles sur la dimension de genre, la gestion et le financement des risques de catastrophe, les bonnes pratiques et les enseignements à tirer		Années 1 à 5	
	Réalisation d'une étude sur l'impact socio-économique de la sécheresse sur les femmes et les filles (étude de cas dans les pays qui se sont		4 ^{ème} année	

⁸ An annual work plan and budget, including indicators and targets, will be developed for each year of implementation

	acquittés de leur prime d'assurance auprès de l'ARC)			
Objectif 2 : Développer les capacités individuelles et institutionnelles et les outils d'intégration de la dimension de genre dans la GRC				
Renforcement des capacités des États membres à intégrer la dimension de genre et la GRC	Faciliter l'analyse fondée sur le genre dans les États membres Organiser des ateliers de formation sur les questions liées au genre et la GRC Créer des réseaux de formation des formateurs au niveau national et régional	Ministères chargés de l'égalité, départements chargés de l'égalité des genres des CER	Lors de la phase de mise en œuvre dans l'ensemble des États membres Formations régionales annuelles dès la 2 ^{ème} année	- Heures de travail - Services de consultants lors des formations régionales - Déplacements/logistique lors des ateliers de formation
Objectif 3 : Engager un dialogue politique soutenu et mener des activités de plaidoyer en faveur de politiques de GRC tenant compte de la dimension de genre				
Politiques de gestion et financement des risques tenant compte de la dimension de genre	Créer des réseaux et établir des partenariats Publier des notes d'orientation et des matériels de sensibilisation Mener des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation	Direction « Femmes, genre et développement » de l'UA, OI, CER, OSC, secteur privé, partenaires du développement	Pendant la durée de validité de la stratégie (5 ans) 2 ^{ème} année	Heures de travail, déplacements Consultants pour la réalisation de l'étude et les publications

	Réaliser une étude sur les programmes de financement/de protection sociale sensibles au genre			
Activités essentielles aux opérations internes de l'ARC				
Renforcement des capacités des collaborateurs de l'ARC, ainsi que des système et procédures en matière d'intégration de la dimension de genre	Créer des modules de formation en ligne Conduire régulièrement des sessions de formation aux questions liées au genre Développer et diffuser des outils relatifs à la dimension de genre, y compris des directives, listes de contrôle, etc. Appuyer le développement d'indicateurs sensibles au genre à des fins de suivi et d'évaluation des progrès réalisés Appuyer les procédures de recrutement soucieuses de l'égalité entre les genres Encourager l'établissement de rapports sur les questions liées au genre au sein des RH	Tous les départements	Pendant la durée de validité du plan d'action (5 ans) Les modules et outils seront développés dans le courant de la 1 ^{ère} année et actualisés régulièrement Ateliers annuels de formation aux questions liées au genre	- Heures de travail - Consultants pour la création des modules de formation en ligne et de la plateforme



5. GESTION ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

5.1. Mécanisme de coordination

Le Directeur général de l'ARC est responsable du mandat de l'ARC en matière d'égalité des genres et, à ce titre, supervisera la mise en œuvre de la stratégie en matière d'égalité des genres, qui restera en vigueur pendant cinq ans. Elle sera évaluée à mi-parcours, dans le courant de la troisième année mise en œuvre, et sera réexaminée en 2024 par le biais d'un audit de genre.

Afin de garantir le bon déroulement de la mise en œuvre de la stratégie, le Directeur général nommera un(e) responsable (poste de directeur) qui sera chargé(e) de coordonner les activités courantes prévues par la stratégie. Cette démarche est essentielle au succès de la mise en œuvre de la stratégie, car le Directeur général déléguera son pouvoir de convocation au Directeur/à la Directrice chargé(e) des questions liées au genre, qui pourra réunir les ministres chargés de l'égalité, des femmes parlementaires, des fonctionnaires de haut rang, les responsables des questions d'égalité des genres au sein de l'UA, des organisations internationales, des OSC locales et internationales, des acteurs du secteur privés, des instituts de recherche et des donateurs afin d'engager un dialogue soutenu et lancer des initiatives innovantes dans le cadre de la plateforme sur l'égalité des genres et la GRC. Ce positionnement stratégique doit donner confiance envers le processus et permettre d'accéder aisément aux intervenants de haut niveau. Le Directeur général, en plus d'assurer la supervision de tous les aspects de la mise en œuvre de la stratégie, travaillera en étroite collaboration avec le département des Affaires politiques et services techniques (AP&ST) de l'ARC afin d'établir des partenariats stratégiques susceptibles de contribuer à la diffusion de ce programme au-delà des frontières des pays, voire au-delà du continent africain et ce, grâce à un engagement/soutien aux plans stratégique, technique et financier.

Concernant l'engagement pays, le Directeur/la Directrice chargé(e) des questions liées au genre sera assisté(e) d'un(e) spécialiste des questions d'égalité (niveau P3) disposant de bonnes connaissances en changement climatique et en agriculture. Ce/cette spécialiste collaborera avec le département Programme dans le cadre de la mise en œuvre des activités sensibles au genre dans les pays et du développement des capacités institutionnelles en la matière. Le département Égalité des genres devra s'attacher les services d'un analyste de recherche (niveau P2) travaillera avec le département S&E afin de collecter et analyser les données ventilées par genre. L'analyste de recherche participera à l'administration et la gestion de la plateforme sur l'égalité des genres et la GRC. Il/elle sera notamment chargé(e) de créer et mettre à jour les profils des membres, de modérer les discussions dans l'espace de dialogue virtuel, de préparer et diffuser les résumés des discussions et de gérer les aspects logistiques en vue des réunions en présentiels des participants à la plateforme.

Des consultants seront mandatés dans le cadre de tâches spécifiques, comme la création de la plateforme, la publication de matériels de sensibilisation, la préparation de notes d'orientation, etc.



5.2. Partenariats

5.2.1. Partenariats extérieurs

Les partenariats sont essentiels au succès de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'égalité des genres. L'établissement de partenariats à différents niveaux sera donc un aspect important du travail de l'Institution lors de la mise en œuvre de la stratégie :

Au niveau national, les partenariats seront dirigés par les ministères chargés de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Ils travailleront en collaboration avec des organisations internationales comme ONU Femmes et s'attacheront la participation des autorités concernées, des femmes parlementaires et des OSC pour mobiliser d'autres partenaires dans le secteur privé et des instituts de recherche afin d'atteindre les objectifs fixés en matière d'égalité et de GRC. En pratique, les ministères assureront la réalisation des analyses de genre, participeront aux activités de renforcement des capacités des GTT en matière de genre, sensibiliseront les pouvoirs exécutif et législatif à une « culture de l'assurance » sensible au genre et soutiendront le processus de l'ARC en participant aux sous-groupes de travail technique chargés des questions d'égalité, de la sensibilisation et de la communication. Pour sa part, l'ARC se chargera du développement des capacités des ministères concernés en matière de GRC et leur apportera le soutien financier nécessaire à la conduite d'analyses de genre et à la réalisation d'autres activités.

Au niveau continental/régional, la Direction « Femmes, Genre et Développement » de l'UA (WGDD) sera un partenaire de premier plan. En tant qu'institution spécialisée de l'UA, l'ARC aura un rôle important à jouer dans l'établissement d'un partenariat avec la WGDD et dans la participation de sa direction aux réunions de haut niveau de l'UA comme les assemblées des ministres chargés des questions d'égalité, les rencontres des femmes parlementaires et les consultations préparatoires aux sommets sur l'égalité des genres. La participation de la direction de la WGDD à ces rencontres est essentielle au maintien du dialogue politique, aux actions de plaidoyer sur le long terme, à la visibilité des activités de l'ARC en matière d'égalité et d'échanges avec les OSC concernées au niveau régional afin de définir les bonnes pratiques et recenser les enseignements tirés.

D'autres partenariats seront établis avec l'Agence de développement de l'UA (AUDA, anciennement le NEPAD), les départements chargés de l'égalité des genres des CER, le CORAF, le CRDI, des instituts de recherche ainsi que des organisations haïtiennes de femmes engagées dans les actions de plaidoyer et le lobbying, comme la campagne « Le genre : Mon Agenda » (GIMAC) ou l'Association des femmes d'Afrique de l'Ouest (AFAO). L'Institution de l'ARC coordonnera l'action de ces nombreux partenaires par le biais de la plateforme sur l'égalité des genres et la GRC et, au besoin, développera les capacités des membres de cette plateforme.



Au niveau international, il est prévu d'établir un partenariat et de collaborer, entre autres, avec le département de l'égalité des genres de l'initiative InsuResilience.

5.2.2. Partenariats internes

L'ensemble des départements et divisions de l'ARC seront impliqués dans la coordination de cette stratégie, mais certains d'entre eux joueront un rôle déterminant dans sa mise en œuvre et dans le développement de relations de travail structurées (participation aux réunions, programmation concertée, etc. :

AP&ST : l'équipe chargée des questions liées au genre travaillera en étroite collaboration avec le département AP&ST afin de rationaliser la création de partenariats et la mobilisation des ressources dans le cadre du Fonds pour la transformation des relations entre les genres.

Programmes : étroite collaboration avec le département Programme afin d'assurer la bonne coordination des activités dans les États membres.

Projets : produit d'assurance contre les foyers et flambées épidémiques (O&E) et dispositif de lutte contre les conditions climatiques extrêmes (XCF) - définition de domaines spécifiques de collaboration selon l'évolution du projet.

R&D : définition de domaines spécifiques de collaboration en matière de produits de R&D ciblant la dimension de genre.

Communication : dans le cadre des activités de plaidoyer, l'équipe chargée des questions liées au genre travaillera à la publication de matériels de sensibilisation, au partage d'informations et à la communication sur les activités menées en étroite collaboration avec le département Communication. **À cette fin, les activités de communication/sensibilisation à l'intention des États membres et des partenaires régionaux seront développées conjointement, dans le cadre général de la Stratégie de communication de l'ARC.**

S&E : le travail du département S&E étant essentiel au suivi de la mise en œuvre de la stratégie en matière de genre, l'analyste de recherche sera chargé de mettre au point un programme de travail en concertation avec le département S&E dans les deux premières années de mise en œuvre. L'objectif est de veiller au développement et à l'application des outils, directives, listes de contrôle et indicateurs sensibles au genre permettant d'assurer un suivi efficace.

5.3. Cadre de suivi et d'évaluation

Le suivi et l'évaluation de la stratégie en matière de genre se feront dans le cadre des mécanismes existants de S&E, en particulier le cadre de S&E résumé dans l'encadré ci-dessous. L'ARC axera davantage ses efforts sur la communication de résultats désagrégés et le suivi de l'impact de l'aide sur les femmes et les filles. D'autres outils seront mis au point dans les deux premières années de mise en œuvre de la stratégie, notamment des indicateurs sensibles au genre, des directives et des listes de contrôle. Au besoin, le plan de S&E en matière d'égalité des genres sera révisé. Une évaluation formative sera réalisée à mi-parcours, dans le courant de la troisième année de sa mise en œuvre, et



un audit de genre aura lieu au cours de la dernière année afin de suivre les progrès réalisés et explorer de nouvelles pistes.

Encadré 2 : Récapitulatif du plan de S&E de l'ARC en matière d'égalité des genres

Le plan et les outils de S&E de l'ARC intègrent la dimension de genre. Le système actuel de S&E est conçu pour assurer et évaluer l'intégration de l'égalité des genres dans les activités de l'Institution de l'ARC. Il doit également permettre de démontrer que les femmes, les jeunes et d'autres groupes vulnérables sont impliqués dans les interventions de l'ARC et en bénéficient. Les questions d'égalité entre les genres seront intégrées à certaines composantes du programme et du cadre logique de l'ARC, et les indicateurs d'intérêt seront désagrégés afin de suivre et démontrer les progrès réalisés en matière d'égalité.

Le suivi de l'égalité des genres se fera à trois niveaux :

- a. **Opérations** : le système de S&E permettra d'assurer le suivi et de rendre compte de l'intégration de l'égalité des genres dans les activités de l'ARC, notamment : égalité des genres dans les opérations, au sein de la direction et du Conseil d'administration, représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du personnel.
- b. **Programme** : le système de S&E permettra d'assurer le suivi et de rendre compte de l'intégration de l'égalité des genres dans les activités relatives à la participation des pays et à l'exécution du programme, y compris la formation des GTT, le renforcement des capacités, le soutien technique et institutionnel et le dialogue politique. Au besoin, les indicateurs de performance seront ventilés par genre ; les départements et unités responsables du programme pourront utiliser un outil normalisé de communication des données (p.ex. un tableau de suivi des indicateurs de performance) pour rendre compte des progrès réalisés à une fréquence trimestrielle.
- c. **Versements d'indemnités d'assurance** : le système de S&E permettra d'assurer le suivi et de rendre compte de l'intégration de l'égalité des genres lors de l'élaboration des plans d'urgence (PU) des pays et des plans définitifs de mise en œuvre (PDMO), puis lors de la mise en œuvre de ce dernier. Le système permettra d'évaluer le degré de participation des différents groupes (femmes, jeunes et autres groupes vulnérables) à la mise en œuvre du PDMO, et les bénéfices qu'ils en retirent. Les pays et les partenaires de mise en œuvre devront répertorier et communiquer systématiquement ces données. Les progrès réalisés seront évalués à l'aide des indicateurs de performance pertinents et de données désagrégées en fonction des catégories appropriées. Lors des évaluations de la mise en œuvre des fonds, l'évaluation de l'égalité des genres, explicitement mentionnée dans le cahier des charges, fera l'objet d'une attention particulière. Le département de S&E veillera à ce que les recommandations relatives à l'égalité des genres soient utilisées comme outil d'amélioration de la planification, de la conception et de la mise en œuvre de l'ARC.

Bibliographie

Politique d'aide internationale féministe du Canada (2017): https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/policy-politique.aspx?lang=fra

Elizabeth Bageant & Christopher Barrett (2017), Are There Gender Differences in Demand for Index-Based Livestock Insurance?
<https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/00220388.2016.1214717?journalCode=fjds20>

Agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ), Société financière internationale (IFC), Women's World Banking, (2018), Mainstreaming Gender and Targeting, Women in Inclusive Insurance: Perspectives and Emerging Lessons (*en anglais uniquement*)
https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/gender+at+ifc/resources/women-in-inclusive-insurance

Hirsch Thomas & Schafer Laura (2018), Stock-take report & policy recommendations: The possible role of the African Risk Capacity & Climate Risk Insurance, Approaches for small-scale farmers in Malawi, Zimbabwe, Madagascar, Tanzania & Mozambique (*en anglais uniquement*)
www.climate-development-advice.de

InsuResilience Blog (2018), Insuresilience in conversation: interview with Fatou Assah, Global Index Insurance Facility (GIIF) (*en anglais uniquement*)
<https://www.insuresilience.org/insuresilience-in-conversation-interview-with-fatou-assah-global-index-insurance-facility-giif/>

InsuResilience Global Partnership (2018), Applying a Gender Lens to Climate Risk Finance and Insurance (*en anglais uniquement*)
<https://www.insuresilience.org/> Informations en français : <https://unfccc.int/fr/news/nouveau-regime-d-assurance-pour-protger-les-plus-vulnables-contre-les-risques-climatiques>

OXFAM (2018): Facing Risk: Options and challenges in ensuring that climate/disaster risk finance and insurance deliver for poor people (*en anglais uniquement*)
https://d1tn3vj7xz9fdh.cloudfront.net/s3fs-public/file_attachments/bp-facing-risk-climate-disaster-insurance-160418-en.pdf

Sonia Akter, Timothy Krupnik, Frederick Rossi, Fahmida Khanam (2016), The influence of gender and product design on farmers' preferences for weather-indexed crop insurance (*en anglais uniquement*)
<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0959378016300310>

PNUD (2010), Genre et catastrophes



<https://www.undp.org/content/dam/undp/library/crisis%20prevention/french/Reduction%20des%20Risques%20de%20Catastrophe%20et%20Relevement%20-%20Genre.pdf>

UNISDR (2009): Intégration de la dimension de genre dans la réduction des risques de catastrophes, Politiques et directives pratiques

https://www.unisdr.org/files/9922_publicationintgrationdugenredanslar.pdf

Banque Mondiale (2017): Integrating Gender-Sensitive Disaster Risk Management into Community Driven, Development Programs (*en anglais uniquement*)

<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/17078/733690BRIOP1300idance0N0te0060final.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

Cadre logique

Hiérarchie des objectifs	Résultat	Indicateur	Moyens de contrôle	Hypothèses
But : Transformer la gestion des risques de catastrophe (GRC) et faire en sorte que l'égalité des genres bénéficie aux femmes et aux hommes vulnérables dans les États membres de l'ARC.	Impact : les femmes, les hommes, les garçons et les filles vulnérables des États membres de l'ARC sont impliqués à parts égales dans la gestion des risques de catastrophe	Nombre cumulé de personnes bénéficiant d'une assistance grâce aux versements de l'ARC (données ventilées par genre)	Rapports définitifs des pays sur la mise en œuvre des PU Rapports d'évaluation du processus	Pas de financement ou aucun appui des donateurs pour la mise en œuvre de la stratégie en matière de genre
Objectif 1 : Institutionnaliser la dimension de genre et la GRC à des fins de développement et de gestion des connaissances	Résultat 1.1 : développement et gestion des connaissances en matière de GRC	Nombre d'approches et solutions innovantes développées	Rapports	
Objectif 2 : Développer les capacités individuelles et institutionnelles et les outils d'intégration de la dimension de genre dans la GRC	Résultat 2.1 : renforcement des capacités des États membres en termes d'égalité des genres et de GRC	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'États membres ayant réalisé une analyse de genre • Nombre d'États membres ayant intégré la dimension de genre dans leurs plans d'urgence 	Plans d'urgence Rapports du CET Rapports du Comité d'examen technique de la planification d'urgence (CET-PU) et du COREP	
Objectif 3 : Engager un dialogue politique soutenu et mener des activités de plaidoyer en faveur de politiques de GRC tenant compte de la dimension de genre	Résultat 3.1 : mise en place d'un cadre politique favorable à l'intégration de la dimension de genre dans la gestion et le financement des risques de catastrophe	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption par les États membres du Fonds pour la transformation des relations entre les genres • Nombre de dialogues politiques portant sur l'égalité et la GRC 	Rapports	

Activités	Résultats			
Objectif 1 : Institutionnaliser la dimension de genre et la GRC à des fins de développement et de gestion des connaissances				
Création d'une plateforme sur l'égalité des genres et la réduction et le financement des risques de catastrophe	Résultat 1.1 : mise en place de la plateforme sur l'égalité des genres et la réduction et le financement des risques de catastrophe	<ul style="list-style-type: none"> Plateforme opérationnelle Nombre et type de participants à la plateforme 	Rapports	
Rédactions d'articles sur l'égalité des genres et la GFRC	Résultat 1.2 : publication d'articles sur l'égalité des genres et la GFRC	Nombre d'articles publiés	Articles, notes d'orientation	
Réalisation d'une étude sur l'impact socio-économique de la sécheresse sur les femmes et les filles (étude de cas dans les pays qui se sont acquittés de leur prime d'assurance auprès de l'ARC)	Résultat 1.3 : étude sur l'impact socio-économique de la sécheresse sur les femmes et les filles	L'étude est réalisée	Rapports	
Création d'un centre virtuel de recherche et de documentation sur la dimension de genre et la GRC	Résultat 1.4 : mise en place du centre virtuel de recherche et de documentation sur la dimension de genre et la GRC	Le centre virtuel est opérationnel	Cahiers de charges	
Objectif 2 : Développer les capacités individuelles et institutionnelles et les outils d'intégration de la dimension de genre dans la GRC				
Faciliter l'analyse fondée sur le genre dans les États membres	Résultat 2.1 : réalisation de l'analyse fondée sur le genre	Nombre d'analyses fondées sur le genre		
Créer des réseaux de formation des formateurs au niveau national et régional	Résultat 2.1 : lancement de la formation des formateurs	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sessions de formation Nombre de formateurs formés, ventilés par genre 	Rapports	
Objectif 3 : Engager un dialogue politique soutenu et mener des activités de plaidoyer en faveur de politiques de GRC tenant compte de la dimension de genre				
Créer des réseaux et des partenariats	Résultat 3.1 : établissement effectif des réseaux et des partenariats	Nombre de protocoles d'entente en matière d'égalité des genres	Protocole d'entente Rapports	

Préparer des notes d'orientation et des matériels de sensibilisation	Résultat 3.2 : publication des notes d'orientation et des matériels de sensibilisation	Nombre de notes d'orientation et de matériels de sensibilisation publiés	Rapports	
Réaliser une étude sur les programmes de financement/de protection sociale sensibles au genre	Résultat 3.3 : étude sur les programmes de financement/de protection sociale sensibles au genre	Étude réalisée	Rapports	
Activités essentielles aux opérations internes de l'ARC				
Appuyer l'élaboration de cahiers des charges intégrant la dimension de genre	Appui effectif à l'élaboration de cahiers des charges intégrant la dimension de genre	Nombre de cahiers des charges élaborés	Cahiers des charges	
Appuyer les procédures de recrutement soucieuses de l'égalité entre les genres (critères de recrutement et comité consultatif)	Appui effectif à ces procédures de recrutement	Nombre de personnes engagées par le biais de ce processus	Rapports de recrutement	
Encourager l'établissement de rapports sur les questions liées au genre au sein des RH	Soutien à l'établissement de rapports sur les questions liées au genre au sein des RH	Nombre de rapports publiés	Rapports	
Préparer des modules de formation en ligne	Création des modules de formation en ligne	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de modules de formation créés • Nombre de personnes suivant ces formations 	Rapports de formation	
Organiser régulièrement des formations à l'intention du personnel de l'ARC	Organisation des formations	Nombre de personnes formées	Rapports de formation	
Développer et communiquer au personnel de l'ARC des outils relatifs à la dimension de genre	Développement des outils	Nombre d'outils communiqués/présentés au personnel	Rapports	
Appuyer le développement d'indicateurs sensibles au genre à des fins de suivi et d'évaluation des progrès réalisés	Intégration des indicateurs sensibles au genre dans le cadre logique de l'ARC	Nombre d'indicateurs sensibles au genre intégrés dans le cadre logique	Cadre logique de l'ARC	

Glossaire de la gestion des risques de catastrophe⁹

Aléa naturel : processus ou phénomène naturel – comme un ouragan, un séisme ou une sécheresse – qui peut causer des pertes en vies humaines, des dommages matériels, la perte de moyens de subsistance, l’interruption de services, des bouleversements sociaux ou économiques ou des dommages à l’environnement.

Assurance : opération par laquelle une société ou l’État s’engage à réaliser une prestation ou verser des indemnités pour un préjudice ou un dommage, moyennant le paiement d’une prime.

Crédit préventif : engagement préalable d’un donateur ou d’une banque à octroyer un crédit, généralement à un gouvernement et à des conditions avantageuses, lorsque le seuil fixé pour une catastrophe est atteint.

Étalement des risques : classement des risques en niveaux (ou paliers) afin d’accroître l’efficacité du financement et de la gestion des risques. Les événements fréquents causant peu de dommages peuvent être gérés en utilisant les fonds de réserve. Les événements rares causant de lourds dommages peuvent être transférés aux marchés financiers et nécessiter une assistance.

Financement basé sur les prévisions : mise à disposition de fonds destinés à des actions spécifiques lorsque des seuils prédéfinis sont atteints.

Financement des risques climatiques/des risques de catastrophe : gestion des risques et des conséquences liées au risque résiduel, par le biais d’outils et produits financiers comme les fonds de réserve, l’assurance, les obligations catastrophe (CAT bonds), etc.

Fonds de réserve, fonds de réserve pour les situations d’urgence, fonds d’urgence : fonds mis de côté par les gouvernements ou les ménages en cas de catastrophe.

Gestion des risques : détermination, évaluation et atténuation des risques. L’atténuation désigne un ou plusieurs outils de réduction, de financement, de transfert ou de partage des risques, ou la rétention autofinancée des risques.

Obligations catastrophe (CAT bonds) : le capital apporté par un investisseur, assorti de taux d’intérêts. Si le seuil fixé pour une catastrophe est atteint, le capital initial ne doit pas être remboursé et sert généralement à financer les interventions post-catastrophe.

Outils et mesures pour la gestion des risques climatiques/des risques de catastrophe naturelle : les différents mécanismes financiers permettant de contrôler et réduire ces risques, comme les fonds de réserve, les lignes de crédit préventif, l’assurance, etc.

Partage des risques : partage des coûts des dommages causés par une catastrophe entre l’ensemble des participants.

Partenariat mondial InsuResilience : initiative lancée en novembre 2017 afin d’encourager et appuyer l’adoption de solutions financement des risques climatiques/de catastrophe.

Réduction des risques : mesures destinées à réduire l’impact d’un événement ou l’exposition à cet événement.

Résilience : la capacité des hommes et des femmes à exercer leurs droits et améliorer leur qualité de vie malgré les chocs, le stress et les incertitudes.

⁹ D’après : OXFAM, 2018

Commented [MR1]: Incorrect source text: you do not transfer “Lower-probability/higher-consequence events” to the markets, you do transfer the risks associated to such events. Also, what “may need aid” is a country (at risk of such events) or a population, not an event, as per original source text ☺

The FR translation reflects the original source text: “Lower-probability/higher-consequence events may be transferred to the markets. Low-probability/high-consequence events may need aid.”

Commented [MR2]: Incomplete source text: “involve one or more of risk reduction, risk financing, risk transfer...”

-> please revise the source text: one of more tools/instruments/approaches.... (I used “tools” in FR).

Commented [MR3]: The EN definition is not appropriate in this context and refers to the resilience in psychological terms, not to “climate” or “disaster” resilience. Also, “realize their rights” has little to do with the concept of resilience in DRM.

I’d strongly recommend to update this part.

Note: the FR version reflects the original source text but please find below a correct definition that fits the context of DRM (adapted from: Terminologie pour la gestion des catastrophes, UNISDR)

Résilience : capacité d’une population, d’une communauté ou d’une société à résister à un danger ou un choc, à l’absorber et à se relever. La résilience est déterminée par les ressources et les capacités dont dispose la population pour s’organiser elle-même.

Risque : probabilité de conséquences négatives ou de pertes attendues (mort, blessures, dommages matériels, perte de moyens de subsistance, bouleversements sociaux ou économiques ou dommages à l'environnement) résultant de la combinaison entre l'exposition à un danger naturel ou d'origine anthropique et les conditions de vulnérabilité existantes.

Risque résiduel ou risque restant : part de risque conservée par la partie concernée, qui assume la responsabilité financière des dommages dus à une catastrophe.

Transfert des risques : transfert des pertes financières à une autre partie par le biais de l'assurance, de la réassurance ou d'autres moyens, ou en vertu d'une loi.

Glossaire des concepts associés à l'égalité des genres

Le **genre** désigne les rôles et comportements attribués par la société aux hommes et aux femmes, et leur relation à l'autre, tandis que le **sexe** se réfère à des caractéristiques biologiques. Les **relations entre les genres** est caractérisé par des rapports de force inégaux. Les **normes relatives au genre** attribuent des droits et des responsabilités spécifiques aux hommes et aux femmes. Elles influent sur la répartition des ressources, des biens et du travail, sur la participation aux prises de décisions et au pouvoir politique, ainsi que sur la jouissance des droits au sein de la famille et dans la vie publique. Les **rôles associés au genre et les relations entre les genres** varient en fonction du contexte et évoluent en permanence.

Les différents rôles attribués aux hommes et aux femmes constituent ce que l'on appelle la « **répartition des tâches selon le genre** », où certains travaux et tâches sont considérés comme « masculins ». À l'inverse, les soins aux malades ou aux personnes âgées ou le travail à domicile, par exemple, sont les activités les plus souvent réalisées par les femmes et touchent directement aux responsabilités des femmes au sein du ménage en ce qu'elles représentent une extension des travaux domestiques. Ces activités sont généralement très faiblement rémunérées et ne sont pas réglementées.

« La **violence fondée sur le genre** est une forme de discrimination qui porte gravement atteinte à l'aptitude des femmes à jouir des droits et libertés au même titre que les hommes » ■ « La violence sexiste, qui compromet ou rend nulle la jouissance des droits individuels et des libertés fondamentales par les femmes en vertu des principes généraux du droit international ou des conventions particulières relatives aux droits de l'homme, constitue une discrimination au sens de l'article premier de la Convention (CEDEF). » ■ « Tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. » ■ « Tout acte préjudiciable commis contre la volonté d'un individu et fondé sur des différences sociales entre hommes et femmes ». Cette violence étant basée sur des différences attribuées socialement. La violence sexiste comprend mais ne se limite pas à la violence sexuelle. Si la plupart des victimes sont des femmes et des filles de tous âges, les hommes et les garçons en souffrent aussi de façon directe et indirecte. Évidemment, les effets d'une telle violence

Commented [MR4]: This whole part is a copy-paste of the following UNDP document, page 28 (that refers itself to CEDAW recommendations and CEDAW Convention): https://www.undp.org/content/dam/undp/library/gender/GenderEqualityStrategy2014-17_FR.pdf

I'd strongly recommend to indicate these sources in both EN and FR document – please check the rest of the direct quotes I found in it (matter of credibility...). Also, I'd improve the text layout (see suspension points highlighted in red)

Where necessary, please revise the Arabic and Portuguese versions of the strategy...

Commented [MR5]: Please add an introductory sentence – such official strategy document cannot include quotes laid "end to end"!!



sont aussi bien physiques que psychologiques et ont des conséquences nuisibles à long terme, tant pour les victimes que pour la communauté ».

L'**ignorance du genre** désigne les recherches, les analyses, les politiques, les documents de plaidoyer, ou encore l'élaboration/exécution de projets et programmes qui ne reconnaissent pas explicitement les différences entre les genres ni le rôle des hommes et des femmes dans la production et la reproduction. Les politiques qui ne tiennent pas compte du genre ne font pas la distinction entre les sexes. Les hypothèses formulées font état de préjugés favorable aux relations actuelles entre les genres et tendent de ce fait à exclure les femmes.

L'**égalité des genres** se réfère à l'égalité des droits, des responsabilités et des chances des femmes et des hommes, des garçons et des filles. L'égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes deviendront identiques, mais que leurs droits, leurs responsabilités et leurs chances ne dépendront pas du fait d'être né de l'un ou l'autre sexe. L'égalité de genre implique que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes et des hommes sont pris en compte, en reconnaissant la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes. L'égalité de genre n'est pas une « affaire de femmes » mais concerne aussi bien les hommes que les femmes et requiert leur engagement. Elle est également un droit humain essentiel, une condition préalable au développement durable qui privilégie la dimension humaine, et un indicateur de ce développement.

L'**intégration de la dimension de genre** est le processus d'évaluation de l'implication des hommes et des femmes dans toutes les actions envisagées, y compris la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. C'est un moyen de s'assurer que les préoccupations et les expériences des hommes et des femmes sont une dimension pleinement prise en compte lors de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes dans les sphères politique, économique et sociale, de manière à ce que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse persister. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les genres.

Les **politiques neutres sur le plan du genre** s'appuient sur la connaissance des différences entre les genres dans un contexte donné afin de surmonter les préjugés lors de leur mise en œuvre et s'assurer qu'elles ciblent et bénéficient effectivement aux deux genres en termes de besoins pratiques. En outre, elles interviennent dans les questions de répartition des ressources et des responsabilités entre les genres.

La **parité entre les sexes** signifie que les hommes et les femmes sont en nombre égal à tous les niveaux de l'organisation. Cela doit inclure une participation importante des hommes et des femmes, notamment aux échelons supérieurs. La parité entre les sexes est l'un des différents mécanismes intégrés destinés à améliorer l'efficacité institutionnelle.



La **transformation des relations entre les genres** fait référence à la transformation des relations inégales entre les hommes et les femmes afin de favoriser le partage du pouvoir, du contrôle des ressources et de la prise de décisions, et à la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

La **vulnérabilité** est entendue comme les conditions déterminées par des facteurs ou processus physiques, sociaux, économiques ou environnementaux qui accentuent la sensibilité d'une collectivité aux conséquences des aléas. Plus une collectivité est vulnérable à un aléa naturel, plus grand est le risque de catastrophe auquel elle est exposée. Les pertes causées par les catastrophes peuvent résulter des aléas naturels, mais la survenue (ou non) d'une catastrophe et son importance dépendent de la puissance des aléas naturels et du degré de vulnérabilité des populations. Les risques de catastrophes peuvent être réduits par l'atténuation de la vulnérabilité des populations touchées.

L'**autonomisation des femmes** comprend cinq composantes : la confiance en elles-mêmes, leur droit d'avoir le choix et de faire un choix, leur droit d'accéder aux opportunités et aux ressources, leur droit de pouvoir contrôler leur vie, aussi bien en privé qu'à l'extérieur, et leur aptitude à influencer la direction du changement social afin de créer un ordre social et économique plus juste au niveau national et international. « Le concept d'autonomisation est lié à l'égalité des sexes mais est différent de cette dernière. L'essentiel de l'autonomisation réside dans la possibilité pour une femme de contrôler son propre destin. Cela signifie qu'afin d'être autonomes, les femmes doivent non seulement avoir des compétences égales (éducation et santé, par exemple) et un accès équitable aux ressources et opportunités (telles que la terre et l'emploi), mais elles doivent être habilitées à utiliser ces droits, compétences, ressources et opportunités pour faire des choix et prendre des décisions (par exemple, à travers des opportunités de leadership et de participation aux institutions politiques). Afin d'être ainsi habilitées, les femmes doivent vivre à l'abri de la coercition et de la violence.

Commented [MR6]: Missing closing parenthesis in the EN source text... as in the original document.....

Les **droits fondamentaux des femmes et des filles** font intégralement et indissociablement partie des droits humains universels. L'égalité et pleine participation des femmes à la vie politique, civile, économique, sociale et culturelle, aux niveaux national, régional et international, et l'élimination totale de toute forme de discrimination fondée sur le sexe sont des objectifs prioritaires de la communauté internationale.

Glossaire de l'assurance

Aléa moral : un comportement adopté par le preneur d'assurance, susceptible d'influer sur l'importance des dommages qui peuvent être indemnisés, par exemple la négligence, une demande d'indemnisation abusive ou l'irresponsabilité.

Assurance dommage : une assurance prévoyant que le montant versé au preneur d'assurance correspond exactement aux pertes subies, telles qu'évaluées par des experts en sinistres.



Assurance indicielle (ou paramétrique) : une assurance prévoyant que les versements d'indemnités sont déclenchés sur la base d'un index défini par avance et, lorsqu'ils ont lieu, le montant des indemnités est déterminé par ce même index.

Assurance au niveau micro/meso/macro : désigne, respectivement, un preneur d'assurance individuel, un « agrégateur de risques » comme un organisme de micro-financement ou une coopérative, et un gouvernement.

Franchise : le montant des pertes restant à la charge du preneur d'assurance avant qu'il ne soit indemnisé.

Mutuelle : une société d'assurance à but non lucratif qui offre des produits/solutions d'assurance et d'autres services financiers, et dont le fonctionnement est basé sur le partage des risques.

Prime : le coût (généralement annuel) d'un contrat d'assurance.

Réassurance : l'assurance souscrite par un assureur qui ne souhaite pas supporter tous les risques.

Risque de base : dans le contexte de l'assurance indicielle, désigne l'écart entre le montant des indemnités d'assurance, telles que déterminées par un indice/modèle, et les pertes réelles.

Commented [MR7]: Unclear source text:
"Micro/meso/macro insurance: where the policyholder is an individual/risk aggregator such as a microfinance institution, cooperative or government »

-> micro level refers to an individual, meso level refers to an aggregator such as a microfinance institution, and macro level refers to a government)

Please amend the EN source text accordingly !